



# VILLE D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2024



## **SOMMAIRE**

- Page 3 : **Préambule**
- Page 4 : **Analyse économique et budgétaire**
  - o Page 4 : Contexte économique international
  - o Page 7 : Contexte économique zone Euro
  - o Page 9 : Contexte économique national
  - o Page 10 : Projet de Loi de finances 2024
- Page 13 : **Analyse Rétrospective 2018 – 2022 du Budget principal**
  - o Page 13 : Fonctionnement
  - o Page 33 : Investissement
- Page 37 : **Analyse et résultats 2023 du Budget principal Section Fonctionnement**
- Page 43 : **Les éléments prévisionnels 2024 du Budget principal**
  - o Page 43 : Fonctionnement
  - o Page 44 : Investissement
- Page 46 : **Les éléments structurants de la dette : Les annuités • Le remboursement du capital • Le remboursement des intérêts • Le capital restant dû**
- Page 49 : **Les perspectives d'évolution 2024 – 2029**
- Page 54 : **Lexique**

## **PREAMBULE**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire(DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des Conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

# **ANALYSE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE**

## **CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL**

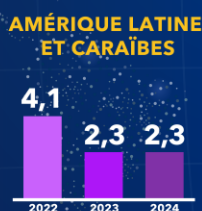
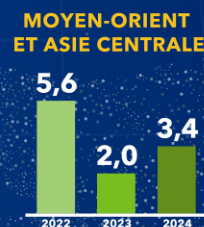
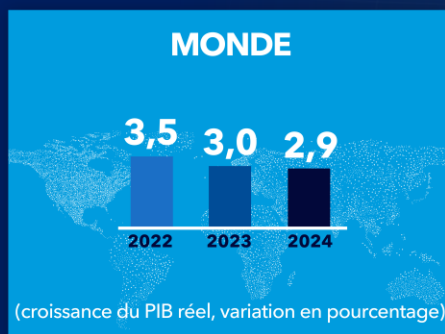
Après la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la reprise mondiale demeure lente et inégale. Bien que l'économie ait fait preuve de résilience en 2023, la réouverture de certaines économies ayant provoqué un rebond et l'inflation ayant quelque peu diminué après avoir atteint un sommet l'année dernière, il est encore trop tôt pour se réjouir. L'activité économique est encore loin d'avoir repris la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, et les disparités se creusent entre les régions. Plusieurs forces freinent la reprise. Certaines sont dues aux conséquences à long terme de la pandémie, de la guerre en Ukraine et de la fragmentation géoéconomique accrue. D'autres sont plus conjoncturelles, notamment les effets du durcissement de la politique monétaire nécessaire pour réduire l'inflation, la suppression de l'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé et les phénomènes météorologiques extrêmes.

La croissance mondiale devrait ralentir et être ramenée de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Les projections restent en dessous de la moyenne historique de 3,8 % et les prévisions pour 2024 sont inférieures de 0,1 point de pourcentage à celles de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale de juillet 2023. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024, car, si le dynamisme des États-Unis est plus fort que prévu, la croissance est inférieure aux prévisions dans la zone euro. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024, les prévisions ayant été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en 2024 du fait de la crise du secteur de l'immobilier en Chine. Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme, à 3,1 %, sont les plus faibles depuis plusieurs décennies, et les perspectives de voir des pays rattraper le niveau de vie d'autres pays plus avancés sont faibles.

L'inflation mondiale devrait progressivement reculer, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024. Les prévisions ont cependant été révisées à la hausse de 0,1 point de pourcentage pour 2023 et 0,6 point de pourcentage pour 2024, et l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

# PROJECTIONS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(VARIATION EN POURCENTAGE)



Les risques pesant sur les perspectives sont plus équilibrés qu'il y a six mois, en raison du dénouement des tensions concernant le plafond de la dette des États-Unis et des mesures résolues prises par les autorités de la Suisse et des États-Unis pour maîtriser les turbulences financières. Le risque d'un atterrissage brutal s'est estompé, mais le solde des facteurs ayant une influence sur la croissance mondiale reste orienté à la baisse.

La crise du secteur immobilier chinois pourrait s'aggraver et avoir des répercussions à l'échelle mondiale, en particulier sur les pays exportateurs de produits de base.

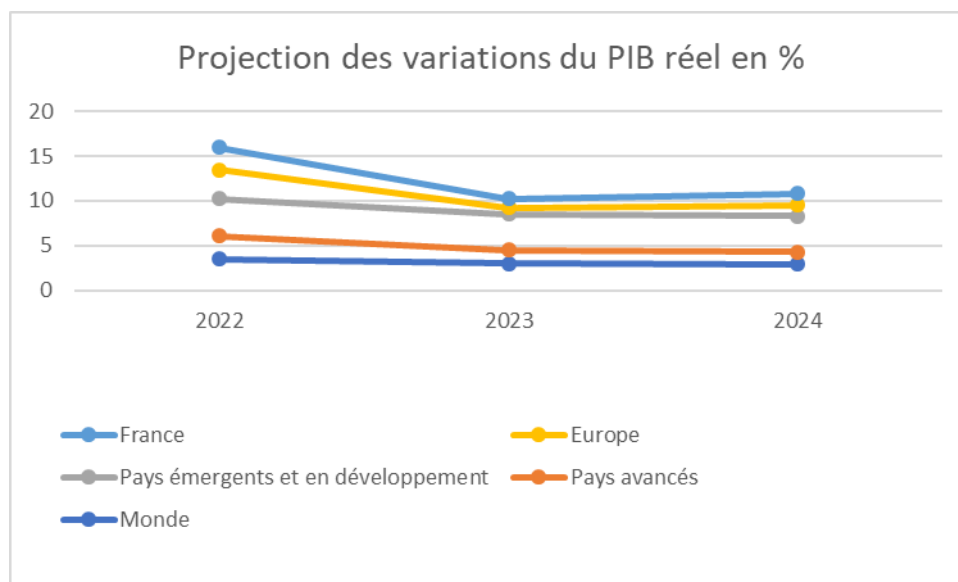
Ailleurs, les anticipations d'inflation à court terme ont augmenté et pourraient contribuer, en conjonction avec une pénurie de main-d'œuvre, à faire persister les pressions inflationnistes hors alimentation et énergie, ce qui nécessiterait un relèvement des taux directeurs plus fort que prévu.

D'autres chocs climatiques et géopolitiques pourraient provoquer de nouvelles flambées des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. L'intensification de la fragmentation géoéconomique pourrait limiter la circulation des produits de base entre les différents marchés, et ainsi accroître la volatilité des cours et compliquer la transition écologique. Alors que le coût du service de la dette augmente, plus de la moitié des pays en développement à faible revenu sont en situation de surendettement ou s'en rapprochent

fortement. Les pouvoirs publics ont peu droit à l'erreur. Les banques centrales doivent rétablir la stabilité des prix tout en recourant, si nécessaire, aux outils permettant d'alléger les tensions financières.

Il apparaît essentiel d'adopter des cadres de politique monétaire et des stratégies de communication efficaces pour ancrer les anticipations et réduire au minimum les coûts de la désinflation en matière de production. Les responsables des finances publiques devraient reconstituer une marge de manœuvre budgétaire et renoncer aux mesures non ciblées, tout en protégeant les plus vulnérables. Des réformes destinées à réduire les obstacles structurels à la croissance, en encourageant par exemple la participation au marché du travail, aideraient à ramener progressivement l'inflation vers le niveau visé et à réduire la dette. Une coordination multilatérale plus rapide et plus efficiente s'impose en matière de résolution de la dette afin d'éviter tout surendettement. Une coopération est également nécessaire pour atténuer les effets du changement climatique et accélérer la transition écologique, notamment, pour assurer des flux transfrontaliers réguliers de minerais essentiels.

Les perspectives de croissance du PIB du Fonds Monétaire Internationale (FMI), sur la période 2021 - 2023, sont les suivantes :



\*\*\*

## **CONTEXTE ECONOMIQUE ZONE EURO**

Après avoir réussi à surmonter les défis posés par la pandémie et le choc des prix des produits énergétiques déclenché par la guerre que la Russie mène en Ukraine, l'Europe est confrontée à la difficulté de devoir rétablir la stabilité des prix tout en assurant une croissance forte et verte à long terme. Les transformations mondiales résultant de la fragmentation géoéconomique et les effets actuels du changement climatique présentent de nouveaux enjeux économiques qui s'ajoutent à des problèmes de croissance connus de longue date et pourraient mettre la convergence au point mort.

Le ralentissement de l'inflation globale apporte un certain soulagement aux ménages et aux entreprises. Cela s'explique principalement par un recul des prix des produits de base et un relâchement des contraintes qui pesaient sur les chaînes d'approvisionnement, mais l'inflation hors énergie et alimentation s'entête et reste plus difficile à juguler. Les banques centrales d'Europe ont considérablement resserré leur politique monétaire et les gouvernements réduisent l'appui budgétaire. Les effets persistants des chocs des prix de l'énergie de l'année dernière et le resserrement de la politique économique contribuent également à un ralentissement de la croissance cette année. Ce ralentissement est moins prononcé dans les pays qui dépendent des services et du tourisme que dans ceux où l'industrie manufacturière et les secteurs à forte consommation d'énergie occupent une plus grande place.

Dans l'ensemble, les prévisions de croissance sont le résultat de forces opposées : d'une part, un durcissement des politiques macroéconomiques et d'autre part, un redressement des revenus réels dans un contexte de repli de l'inflation et de hausse des salaires. Les prévisions pour l'Europe indiquent un atterrissage en douceur, à la faveur d'un recul progressif de l'inflation. Globalement, la croissance de la région devrait ralentir à 1,3 % en 2023 contre 2,7 % en 2022, et remonter à 1,5 % en 2024. Parmi les pays européens avancés, ceux dont l'économie est orientée vers les services se remettront plus rapidement que ceux où l'industrie manufacturière occupe une plus grande place, car ces derniers font face à une demande extérieure faible et sont davantage exposés à des prix élevés de l'énergie.

En ce qui concerne les pays européens émergents, leur reprise sera modeste en 2024 mais son ampleur dans chaque pays dépendra de l'intensité énergétique de la production, de l'importance du secteur des services et, en particulier pour les pays le plus à l'Est, du niveau de perturbation des relations commerciales avec la Russie. Le cycle de resserrement de la politique monétaire touche à sa fin. Le rééquilibrage budgétaire devrait être modéré en 2023, puis s'accélérer en 2024.

Si une économie américaine robuste constitue un important filet de sécurité pour la demande mondiale, le recul de l'activité en Chine, de nouveaux chocs des prix des produits de base et la concrétisation des risques qui pèsent sur la stabilité financière pourraient davantage ralentir la croissance. Le durcissement de la politique monétaire a renchéri le coût du crédit et affaibli les bilans des ménages et du secteur de l'immobilier commercial. Même si les volants de capitaux des banques sont sains, ils pourraient s'avérer inadéquats dans un scénario défavorable. L'inflation ne devrait ralentir que progressivement sur la période de prévision. Si la demande intérieure modeste de 2023

et la baisse des prix des produits de base se répercuteront sur l'inflation hors énergie et alimentation, la reprise prévue des revenus réels et la vigueur persistante des marchés du travail ralentiront le rythme de la désinflation.

La plupart des pays ne devraient pas atteindre leur cible d'inflation avant 2025. La croissance soutenue des salaires nominaux au-delà de l'inflation et des taux de croissance de la productivité constituent des risques majeurs pour la désinflation, en particulier dans les pays européens émergents. Il est possible que l'inflation persiste, ce qui obligerait les pays à resserrer davantage la politique économique et entraînerait potentiellement une stagflation. L'Europe est confrontée à ces risques à un moment où les transformations structurelles imposées par la fragmentation géopolitique et le changement climatique exacerbent des difficultés préexistantes de nature à entraver la croissance à long terme.

Les perspectives de croissance à moyen terme de l'Europe s'assombrissent depuis un certain temps, en grande partie du fait du ralentissement de la croissance de la productivité. De nouvelles difficultés telles que des coûts de l'énergie plus élevés et plus instables et les changements observés dans les chaînes d'approvisionnement et les relations commerciales perturbent les structures de production. Elles s'ajoutent à des facteurs bien connus (comme le vieillissement de la population et les contraintes de l'offre de main-d'œuvre) qui obèrent la croissance potentielle. Pour la plupart des pays européens émergents, la conjonction d'une faible productivité et d'une perte de compétitivité du coût des salaires pourrait entraver la convergence économique.

Dans de telles circonstances, il pourrait s'avérer également difficile de stabiliser les trajectoires de la dette publique, en particulier dans les pays très endettés qui doivent absolument réduire leur endettement. Dans ce contexte, la politique économique devrait avoir pour but de rétablir la stabilité des prix et de renforcer les paramètres fondamentaux de l'économie. L'histoire nous apprend qu'il faut plusieurs années pour ramener l'inflation à des niveaux normaux après un épisode inflationniste. Il est donc de la plus haute importance de maintenir une politique monétaire restrictive pour permettre à l'inflation de revenir au niveau ciblé dans un délai raisonnable. Une grande incertitude entoure la persistance de l'inflation et un assouplissement prématuré serait extrêmement coûteux. Certes, les circonstances nationales dicteront le niveau de restriction requis pour la politique monétaire, mais bon nombre de banques centrales devront maintenir des taux directeurs élevés pendant un certain temps. Les pays doivent redoubler d'efforts pour reconstituer ou préserver leur marge de manœuvre budgétaire tout en sanctuarisant les dépenses essentielles.

En réduisant les déficits, la politique budgétaire s'allie à la politique monétaire dans la lutte contre l'inflation. Il convient d'éliminer progressivement l'appui non ciblé au secteur de l'énergie qui subsiste et de remédier aux inefficiences en matière de dépenses et de recettes. Cependant, ces économies pourraient ne pas suffire pour répondre aux besoins de dépenses liés à l'éducation, aux évolutions démographiques, aux infrastructures et à la lutte contre le changement climatique tout en réduisant de gros déficits. En outre, les ratios dette publique/PIB devraient augmenter à moyen terme dans la plupart des pays émergents d'Europe, sous l'effet d'une croissance atone et de l'augmentation du coût du service de la dette. Ces pays devront également mieux



rationaliser les dépenses et mobiliser les recettes afin de ramener les ratios de dette publique sur une trajectoire descendante.

L'Europe doit préserver le marché unique, qui est son principal atout en matière de croissance. Les politiques sectorielles peuvent jouer un rôle (lorsque les externalités de réseau sont présentes) en augmentant les dépenses de recherche-développement et en ouvrant l'accès aux nouvelles technologies, ce qui augmente les efficacités et facilite la transition écologique. Mais celles-ci devraient être déployées de façon minutieuse et ciblée pour éviter une course aux subventions coûteuse ou le recours à des droits de douane qui créent des distorsions. Afin de réduire les émissions tout en préservant la compétitivité, il est essentiel de promouvoir une collaboration internationale dans la lutte contre le changement climatique, avec notamment l'adoption d'un plancher mondial pour le prix du carbone. Les récents accords visant à renforcer le système européen d'échange d'émissions constituent une étape importante vers la réalisation des objectifs climatiques de l'Union européenne.

\*\*\*

## **CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

La loi de finances pour 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Les mesures les plus marquantes contenues dans la loi de finances pour 2024 concernent les particuliers, les entreprises, et la transition écologique.

Pour les particuliers, le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+4,8 %), de même que les minima sociaux (+4,6 %) et les retraites (+5,2 %).

Pour les entreprises, l'Etat augmente les crédits pour les aides à l'embauche d'alternants. Parmi les autres mesures significatives, citons l'instauration d'un niveau minimal d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales implantées en France et des grands groupes nationaux.

Qualifié de « budget de transition », la loi de finances pour 2024 prévoit 40 milliards d'euros dédiés à la transition écologique, soit 7 milliards de plus qu'en 2023, un financement qui concernera aussi bien les particuliers que les entreprises et les collectivités territoriales. En particulier, des fonds seront investis pour la rénovation des logements et des bâtiments publics et privés. Un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte est également créé.

Enfin, s'agissant des budgets alloués aux différents ministères, les augmentations de crédits les plus significatives sont à mettre à l'actif de l'Education nationale (+3,9 milliards d'euros), et de la mission « Défense » (+3,3 milliards d'euros).

Les missions régaliennes de l'Etat (Intérieur, Justice) sont également abondées de crédits supplémentaires en vue de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Qualifiées d'«optimistes», les hypothèses d'évolution des principaux indicateurs économiques retenues par le Gouvernement ont néanmoins été jugées sincères par le Conseil constitutionnel. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
Croissance	1 %	1 %
Déficit public	-4.9 %	-4.4 %
Inflation	4.9 %	2.6 %
Endettement en % du PIB	109.7 %	109.7 %

\*\*\*

## **LOI DE FINANCES 2024**

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 prévoit une nouvelle hausse de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement de 220 millions d'euros qui alimenteront notamment les enveloppes de Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèveront à 54,79 Md€.

Le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée sera abondé de 250 M€ supplémentaires afin de financer le retour de l'éligibilité des dépenses d'aménagement de terrains.

Quant aux dotations en faveur de l'investissement local, elles seront maintenues au même niveau, historiquement élevé d'après le gouvernement.

Les contributions des concours financiers de l'État à la transition écologique et énergétique des collectivités seront augmentées. Ainsi, l'ancienne dotation pour la protection de la biodiversité sera doublée et deviendra une dotation de soutien aux aménités rurales. Les dotations d'investissement devront, pour une partie d'entre elles, être considérées comme favorable à l'environnement.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, l'État devrait instaurer une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique

permettant une amélioration sensible de la performance énergétique. Cette exonération devrait être de droit mais aucun dispositif de compensation ne semble envisagé.

Dans le même objectif, le fonds vert devrait être abondé de 2,5 milliards d'euros afin de soutenir les territoires dans la rénovation des bâtiments, la sobriété énergétique, la mobilité et la décarbonation de l'industrie.

En outre, l'État poursuit sa volonté de baisse des impôts de production mais prévoit d'étaler la fin de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur une période de 4 ans. Ainsi, la CVAE serait totalement supprimée en 2027. Des compensations seront versées aux collectivités concernées (intercommunalités) dont les modalités seront votées dans la loi de finances 2024.

Le dispositif d'amortisseur électricité, qui consistait à la prise en charge par l'état de la moitié du coût de l'énergie supérieur à 180 € le MWh s'est terminé le 31 décembre 2023.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 fixe les objectifs d'évolution des dépenses publiques locales à un niveau inférieur d'un demi-point en dessous de l'inflation. Néanmoins, aucune mesure coercitive ne semble à ce jour prévue.

En synthèses, les mesures principales de la LFI 2024 intéressant les collectivités locales sont :

- Article 73 : Harmonisation des dispositifs de zonage dans les territoires ruraux et création au 1er juillet 2024 du zonage « France Ruralité Revitalisation », qui remplacera les ZRR, BER et les zones de revitalisation du commerce en milieu rural. Prorogation des zonages existants pour les quartiers urbains et les territoires en reconversion industrielle.

- Article 129 : Lancement au plus tard le 1er juin 2024 de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.

- Article 130 : Augmentation de 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

- Article 132 : Mise en place d'une dotation d'Etat pérenne visant à compenser la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants instituée par les communes et intercommunalités passées en zones dites « tendues ».

- Article 138 : Mise en place d'un dispositif de lissage des pertes importantes de bases et de produit de TFPB pris en charge par le budget de l'Etat, visant les communes et EPCI enregistrant des pertes fiscales significatives d'une année sur l'autre.

- Article 140 : Mise en place d'une taxe additionnelle de 200 % à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçue par les collectivités d'Île-de-France. Le produit de cette taxe devra être reversé à Île-de-France Mobilités.

- Article 143 : Maintien du caractère facultatif des exonérations de TFPB sur les logements « anciens » ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique et sur les

logements neufs présentant une performance énergétique élevée (1383-0 B et 1383-0 B bis du CGI).

- Article 150 : Dispositions nouvelles sur la TEOM :
  - o Les EPCI pourront instituer la part de tarification incitative de la taxe uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20 % ;
  - o Les EPCI issus de fusion pourront conserver les modes de financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères qui existaient avant la fusion.
- Article 151 : Assouplissement des règles de lien entre les taux, notamment pour voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'article vise en particulier les communes et EPCI dont le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est inférieur à 75 % de la moyenne.
- Article 191 : Obligation pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique.
- Article 192 : Possibilité pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à la transition écologique.
- Article 205 : Obligation de mise en place du compte financier unique au plus tard au cours de l'exercice 2026.
- Article 240 : Augmentation de l'enveloppe de DGF du bloc communal de 320 M€ :
  - o 90 M€ en + pour la dotation d'intercommunalité
  - o 60 M€ en – pour la dotation de compensation des EPCI (par hypothèse : - 1,5 %)
  - o 150 M€ en + pour la dotation de solidarité rurale
  - o 140 M€ en + pour la dotation de solidarité urbaine

Création d'une garantie de sortie égale à 50 % du montant perçu l'année précédente pour les communes perdant le bénéfice de la part majoration de la dotation nationale de péréquation. 60 % des communes devraient connaître un maintien ou une hausse de leur DGF en 2024. La dotation d'intercommunalité des EPCI pourra augmenter de 20 % d'une année sur l'autre (contre 10 % maximum jusqu'ici).

- Article 248 : Mesures spécifiques pour la DGF des communes nouvelles : - Dotation d'amorçage de 15€/hab. les trois premières années ; - Garantie de non-baisse de la DGF au-delà du pacte de stabilité.

\*\*\*

# **ANALYSE RETROSPECTIVE 2018 – 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

## **• SECTION FONCTIONNEMENT**

### **Evolution démographique**

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution sur les 6 ans
Population DGF	14 817	14 702	14 612	14 771	14 697	-0,28%
Population INSEE	14 631	14 518	14 428	14 586	14 514	-0,30%

La population DGF prend en compte non seulement la population INSEE, mais également la population « comptée à part », soit les personnes ne résidant pas à titre principal sur la commune, mais ayant conservé un lien avec une résidence sur la commune.

### **Synthèse rétrospective du budget principal 2018 – 2023**

Conformément à ces dernières années, sur la période examinée, on constate que les produits de fonctionnement augmentent de manière significative, notamment ces deux dernières années. Pour ce faire, plusieurs chantiers ont été réalisés par les services afin d'engranger davantage de ressources et ainsi permettre d'assurer la prise en charge des dépenses naturellement croissantes (études sur la fiscalité, étude sur les publicités, suivi rigoureux des recettes CAF, etc.).

Ainsi, cette évolution significative, combinée à une gestion stricte et rigoureuse des dépenses mise en place depuis plusieurs années, permet enfin de dégager une épargne de gestion mobilisable et a permis de reconstituer les fonds propres de la ville, inexistantes en 2019 et 2020.

Les différentes mesures prises permettent de constater un dégagement d'épargne nette significatif depuis plus de 3 ans, confortant de ce fait la situation financière de la collectivité et ainsi de permettre de libérer des crédits pour les chantiers qui s'amorcent en 2024.

Néanmoins, il convient de poursuivre la vigilance et la rigueur mise en place depuis plus de 3 ans. En effet, bien que les indicateurs poursuivent leur amélioration, la vigilance demeure de mise, et il convient de maintenir les efforts dans cette logique, pour faire face aux inéluctables augmentations des charges de fonctionnement. Car si on constate une augmentation des ressources, de paires, nous pouvons remarquer une évolution également des charges en lien avec les augmentations rencontrées ces dernières années et qui se poursuivent (masse salariale, fluides, matières premières, etc.).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux de croissance annuel moyen
Recettes réelles courantes de fonctionnement (A)	16 047 340	16 489 674	16 129 454	16 966 050	18 556 571	19 126 582	3,20%
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	13 890 345	14 801 964	13 879 092	13 637 024	14 131 232	15 152 668	1,51%
<b>Epargne de gestion (C=A-B)</b>	<b>2 156 995</b>	<b>1 687 710</b>	<b>2 250 362</b>	<b>3 329 026</b>	<b>4 425 339</b>	<b>3 973 914</b>	<b>14,04%</b>
Résultat financier (D=76-66)	-440 649	-388 952	-322 326	-241 699	-157 156	-203 388	-8,97%
Résultat exceptionnel (E = 77-67)	1 047 384	440 963	-15 968	543 576	847 736	561 084	-7,74%
<b>Epargne brute (F=C+D+E)</b>	<b>2 763 730</b>	<b>1 739 721</b>	<b>1 912 068</b>	<b>3 630 903</b>	<b>5 115 918</b>	<b>4 331 610</b>	<b>9,46%</b>
Remboursement capital dette assimilés (G)	1 690 094	1 726 758	1 726 760	1 160 196	994 372	999 046	-6,81%
<b>Epargne nette (H=F-G)</b>	<b>1 073 636</b>	<b>12 963</b>	<b>185 308</b>	<b>2 470 707</b>	<b>4 121 547</b>	<b>3 332 564</b>	<b>35,07%</b>
Dépenses d'équipements d'investissement (I)	5 523 596	4 052 153	2 618 243	1 873 789	1 607 508	2 709 818	-8,49%
Recettes financières d'investissement (y compris souscription d'emprunt (J))	934 433	2 231 256	6 409 125	2 543 452	739 862	1 469 316	9,54%
<b>Financement (-) ou reconstitution des fonds propres (+) H+J-I=K</b>	<b>-3 515 527</b>	<b>-1 807 934</b>	<b>3 976 189</b>	<b>3 140 371</b>	<b>3 253 901</b>	<b>2 092 062</b>	<b>-26,58%</b>
Encours de la dette au 31/12 (L)	13 094 024	12 267 266	12 445 751	11 291 390	10 301 845	9 302 799	-4,83%
<b>Capacité de désendettement (L/F)</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-9,11%</b>

## DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	13 890 345	14 801 964	13 879 092	13 633 440	13 944 003	14 932 605	1,25%
011 Charges à caractère général	3 942 745	4 295 636	3 490 343	3 484 928	3 774 890	4 323 011	1,61%
dont 606122 électricité chauffage	744 322	767 062	849 727	545 128	548 276	761 926	0,39%
dont 61521 entretien des terrains	177 717	284 567	91 129	130 060	163 464	289 764	10,51%
dont 615221 entretien bâtiments	100 177	162 327	67 682	70 922	123 544	41 241	-9,81%
dont 615231+615232 entretien des voiries et réseaux	473 625	501 822	396 232	407 559	337 069	485 873	0,43%
dont 60632 fournitures de petits équipements	307 950	351 260	183 368	208 256	208 256	293 611	-0,78%
dont 6262 frais télécommunications	53 427	54 680	44 224	38 474	36 761	34 962	-5,76%
dont 6156 maintenance	317 762	314 558	334 439	234 140	173 569	212 014	-5,55%
dont autres dépenses activités des services	1 590 048	1 590 048	1 523 543	1 850 389	2 183 952	2 203 621	6,43%
012 charges de personnel	7 830 630	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 352 012	8 561 747	1,56%
014 atténuation de charges	206 581	218 483	242 147	263 309	270 925	260 711	4,37%
65 autres charges de gestion courante	1 910 389	2 057 542	1 772 293	1 499 528	1 546 176	1 787 135	-1,08%
dont 65748 subventions aux associations	669 213	666 199	485 774	399 594	404 751	539 904	-3,22%
dont 65311 indemnités et frais d'élus	176 919	206 545	203 620	167 545	170 469	174 705	-0,21%
dont 657362 CCAS	89 641	110 477	75 237	97 000	119 600	119 600	5,57%
dont 6558 enseignement privé, fonjep service incendie et secours	121 214	145 840	169 778	158 099	144 007	151 408	4,15%
dont 6521 déficit budgets Transport	152 577	199 712	151 574				-16,67%
dont 65568 (divers syndicats, centre nautique)	678 566	653 560	653 560	604 906	609 711	680 836	0,06%
dont autres dépenses chapitre 65	22 259	75 209	32 750	72 384	97 637	120 682	73,70%

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement est de + 0.1.25 % entre 2018-2023 dont :

- + 1.56 % sur les charges de personnel : la masse salariale représentant la principale dépense de fonctionnement, pour près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette augmentation se poursuit de manière stable sur la période. Cette dépense doit être maîtrisée pour garantir la capacité budgétaire, ce poste étant le principal du budget des charges de la Ville.
- + 1.61 % sur les charges à caractère général : on acte la reprise à la hausse des dépenses globales. En effet, en raison de l'inflation et de l'augmentation de nombreux postes depuis plusieurs années, et bien que la Ville poursuive l'examen fin de l'ensemble de ses dépenses, il est inéluctable d'acter une légère hausse. Cependant, cette dernière apparaît complètement maîtrisée et de fait permet de poursuivre et garantir l'équilibre budgétaire de la Ville.



### Détail des charges de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
011 Charges à caractère général	3 942 745	4 295 636	3 490 343	3 488 512	3 774 890	4 323 011
012 Charges de personnel	7 830 630	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 352 012	8 561 747
014 Atténuation de charges	206 581	218 483	242 147	263 309	270 925	260 711
65 Autres charges de gestion courante	1 910 389	2 057 542	1 772 293	1 499 528	1 546 176	1 787 135
66 Charges financières	446 985	394 336	322 326	245 029	159 380	204 450
67 Charges exceptionnelles	31 861	13 881	15 969	21 071	21 112	15 612
68 Dotations aux provisions	-	-	-	12 210	6 736	0
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>14 369 191</b>	<b>15 210 181</b>	<b>14 217 387</b>	<b>13 915 335</b>	<b>14 131 232</b>	<b>15 152 668</b>
023 Virement à la section d'investissement	2 340 725	1 399 544	401 147	1 303 086	2 841 085	6 910 185
042 Opérations d'ordre	137 715	1 166 348	1 120 221	1 235 816	1 483 313	1 405 207
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>2 478 440</b>	<b>2 565 891</b>	<b>1 521 368</b>	<b>2 538 903</b>	<b>4 324 398</b>	<b>8 315 391</b>
<b>TOTAL REALISE</b>	<b>16 847 631</b>	<b>17 776 072</b>	<b>15 738 756</b>	<b>16 454 238</b>	<b>18 455 630</b>	<b>23 468 059</b>

## DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

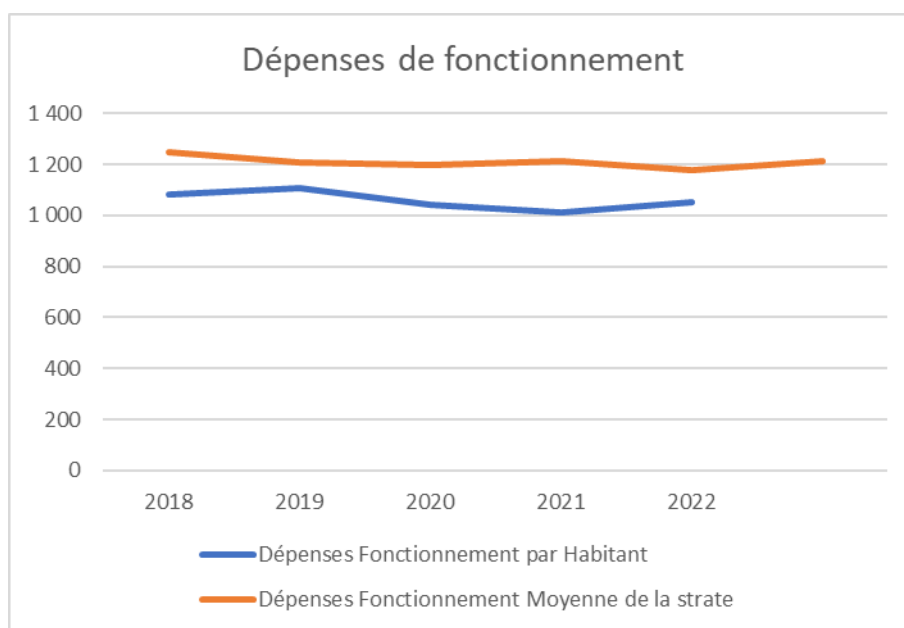
La commune apporte un soutien au tissu associatif, qui représente environ 3% des dépenses de fonctionnement, subvention en nature non comprises.

Montant des subventions allouées aux associations entre 2018 et 2023 :

<b>TOTAL</b>	<b>3 165 434 €</b>
--------------	--------------------

## SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses Fonctionnement par Habitant	1 080	1 105	1 040	1 014	1 052	NC
Dépenses Fonctionnement Moyenne de la strate	1 200	1 213	1 176	1 213	1 277	NC



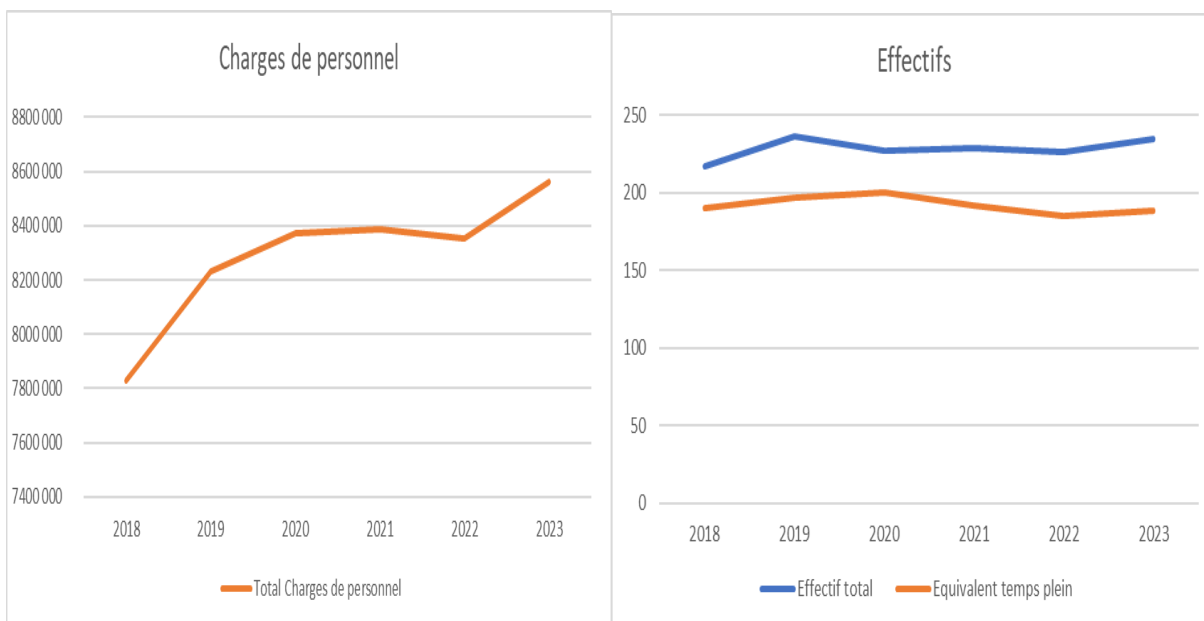
## CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse reprend le total du chapitre des charges de personnel (012) diminué des recettes liées au remboursement de la maladie (013) et des indemnités des élus.

CHAPITRE	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
012 Charges de personnel	7 830 630	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 352 012	8 561 747
013 Atténuation de charges	103 896	122 460	96 871	98 814	79 957	86 251
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 726 734</b>	<b>8 107 843</b>	<b>8 277 438</b>	<b>8 286 862</b>	<b>8 272 055</b>	<b>8 475 496</b>
Montant par habitant (population INSEE)	528	558	574	574	567	
Montant de la strate	652	649	657	672	700	

## Évolution de l'effectif du personnel de 2018 à 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	186	190	192	185	169	161
Congé parental					2	1
Disponibilité	5	6	6	6	7	7
Détachement	1	1	1	1	3	8
Contractuels	25	39	28	37	45	58
<b>Effectif total</b>	<b>217</b>	<b>236</b>	<b>227</b>	<b>229</b>	<b>226</b>	<b>235</b>
Equivalent temps plein	190	197	200	192	185	189



Les dépenses de personnel étant le poste principal des dépenses de fonctionnement, il apparaît particulièrement maîtrisé. Suite aux diverses augmentations du point d'indice, des cotisations, et aux revalorisations des grilles indiciaires, la masse salariale augmente de nouveau après une légère baisse en 2022. Cependant, cette augmentation apparaît globalement maîtrisée.

Aussi, malgré une légère hausse constatée en 2023, qui se poursuivra naturellement, les dépenses de personnel demeurent significativement en deçà de la moyenne de la strate.

Les effectifs demeurent globalement stables. La répartition évolue entre les personnels titulaires et contractuels, en raison de la rareté de certains profils recherchés, qui ne permettent pas de trouver d'agents titulaires pouvant exercer les missions. De fait, des personnels contractuels sont recrutés, en l'attente de leur réussite aux concours de la fonction publique. Cette tendance étant nationale, le gouvernement a simplifié et optimiser les moyens de recourir aux profils contractuels au sein de la fonction publique, et garantir davantage de stabilité à ces personnels.

## **DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La Commune poursuit l'évolution de ses recettes sur la période 2018-2023, soit plus de 2 % en moyenne par an sur 6 ans.

Suite à la reprise des activités normales après deux ans de pandémies, les produits des activités des services se développent pour atteindre désormais un niveau supérieur à celui aux années pré COVID. Cela s'explique notamment par la proposition de nouveaux services (centre de loisir périscolaire), mais également l'augmentation de la fréquentation des services existants (périscolaire, crèche).

Les produits de la fiscalité poursuivent leur augmentation, avec notamment un dynamisme continue des contributions directes qui reposent sur la fiscalité. Cependant, après plusieurs années de droits de mutation en hausse, on constate que ces derniers ont fortement diminué en 2023 pour revenir à un montant connu antérieurement à 2021, à l'instar de l'ensemble des communes de France eu égard à la crise de l'immobilier rencontrée.

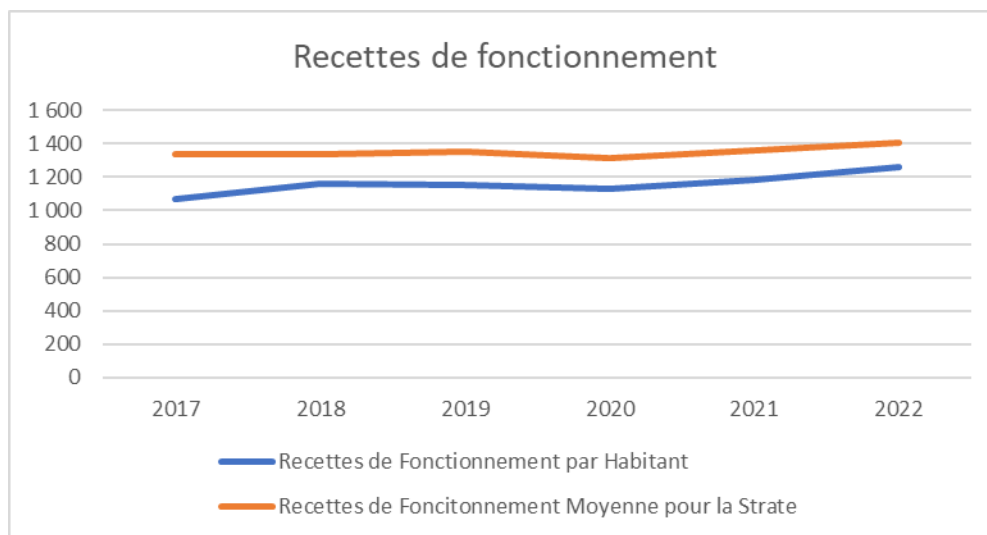
Les dotations et participations, ainsi que les produits de gestion courante restent globalement stables. On peut relever que sur la période la DGF a poursuivi sa baisse, qui a néanmoins été partiellement compensée par la hausse de la DSU. Cependant, sur 2022, la DGF accuse une très légère hausse, la première depuis des années. Également, en lien avec la hausse des produits des activités, les subventions directes (CAF et CAJ) sont également en augmentation.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL	Evolution 2018/2023
<b>Produits réels courants de fonctionnement (A) Recettes de gestion des services</b>	<b>16 047 342</b>	<b>16 489 973</b>	<b>16 129 453</b>	<b>16 966 051</b>	<b>17 685 499</b>	<b>18 548 823</b>	<b>2,60%</b>	<b>15,59%</b>
Atténuation de charges (recettes RH principalement) - Chapitre 013	103 896	122 460	96 871	98 814	79 957	86 251	-2,83%	-16,98%
Produits de l'activité des services - Chapitre 70	916 902	937 882	749 627	1 102 574	1 005 025	1 110 255	3,51%	21,09%
<i>dont 7067 scolaires et périscolaires</i>	377 033	345 283	222 932	323 031	364 900	377 254	0,01%	0,06%
<i>7066 dont petite enfance/ enfance</i>	118 748	134 657	120 226	171 243	161 927	170 253	7,23%	43,37%
<i>70841 et 70848 Mise à dispo de pers</i>	216 784	232 200	222 269	187 655	111 736	134 754	-6,31%	-37,84%
<i>dont autres (culturel sport ect.)</i>	204 337	225 742	184 200	420 645	366 462	427 994	18,24%	109,46%
Produits des impôts et taxes - Chapitre 73	3 342 446	3 357 985	3 360 685	3 392 212	3 363 283	3 431 543	0,44%	2,67%
<i>dont 73211 attributions de compensations</i>	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%	0,00%
<i>dont 73212 dotation de solidarité communautaire</i>	971 312	986 473	989 473	1 021 000	985 620	1 049 564	1,34%	8,06%
<i>dont 73221 FNGIR</i>	102 054	102 132	102 132	102 132	102 132	102 132	0,01%	0,08%
<i>dont autres</i>					6 451	10 767		
Produits de la fiscalité locale - chapitre 731	8 040 418	8 088 642	8 371 227	8 812 940	9 586 547	9 785 398	3,62%	21,70%
<i>dont 73111 contributions directes</i>	6 960 753	7 121 432	7 272 229	7 502 356	7 879 317	8 455 665	3,58%	21,48%
<i>dont 73123 droit de mutation</i>	553 527	453 238	572 810	759 488	1 093 131	576 945	0,71%	4,23%
<i>dont 73141 taxe sur la conso finale d'électricité</i>	342 076	333 497	331 461	340 034	385 955	512 575	8,31%	49,84%
<i>dont autres</i>	82 008	78 343	92 595	108 930	228 144	240 214	32,15%	192,91%
Dotations et participations - Chapitre 74	2 539 005	2 759 277	2 633 192	2 711 980	2 770 843	3 098 457	3,67%	22,03%
<i>dont 74111 DGF</i>	1 222 023	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	-2,15%	-12,93%
<i>dont 741123 DSU</i>	347 085	408 441	371 596	428 231	450 494	474 181	6,10%	36,62%
<i>dont 74833 compensations fiscales</i>	242 221	263 066	280 515	232 467	259 649	289 058	3,22%	19,34%
<i>dont 747888 Subventions diverses (CAF et CEJ principalement)</i>	544 764	676 947	634 054	675 346	674 057	906 577	11,07%	66,42%
<i>dont autres</i>	182 912	240 356	217 850	271 385	338 026	364 579	16,55%	99,32%
Autres produits de gestion courante - Chapitre 75	1 104 675	1 223 727	917 851	847 531	879 843	1 036 919	-1,02%	-6,13%
<i>dont 752 Locations d'immeubles</i>	989 477	1 080 188	911 697	840 538	774 828	697 652	-4,92%	-29,49%
<i>dont autres</i>	115 198	143 539	6 154	6 993	105 015	339 266	32,42%	194,51%

## Détail des recettes de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
013 Atténuation de charges	103 896	122 460	96 871	98 814	79 957	86 251	-2,83%
70 Produits des services	916 901	937 883	749 628	1 102 574	1 005 025	1 110 255	3,51%
731 Fiscalité locale					3 363 283	9 785 398	
73 Impôts et taxes	11 382 863	11 446 327	11 731 912	12 205 152	9 586 547	3 431 543	-11,64%
74 Dotations subventions et participations	2 539 004	2 759 277	2 633 192	2 711 980	2 733 332	3 098 457	3,67%
75 Autres produits gestion courante	1 104 675	1 223 728	917 851	847 531	879 843	1 036 919	-1,02%
76 Autres produits financiers	6 336	5 384	4 395	3 330	2 224	1 062	-13,87%
77 Produits exceptionnels	1 079 245	454 844	428 833	564 647	868 904	576 696	-7,76%
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>17 132 920</b>	<b>16 949 903</b>	<b>16 562 682</b>	<b>17 534 027</b>	<b>18 519 116</b>	<b>19 126 582</b>	<b>1,94%</b>
042 Opérations d'ordre	171 790	124 716	115 522	95 869	91 768	154 129	-1,71%
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>171 790</b>	<b>124 716</b>	<b>115 522</b>	<b>95 869</b>	<b>91 768</b>	<b>154 129</b>	<b>-1,71%</b>
<b>TOTAL REALISE</b>	<b>17 304 710</b>	<b>17 074 619</b>	<b>16 678 204</b>	<b>17 629 896</b>	<b>18 610 885</b>	<b>19 280 711</b>	<b>1,90%</b>
002 Reprise résultats N-1	2 018 111	1 093 275	95 622	1 352 567	3 831 312	8 550 170	53,95%
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>19 322 821</b>	<b>18 167 894</b>	<b>16 773 826</b>	<b>18 982 463</b>	<b>22 442 197</b>	<b>27 830 881</b>	<b>7,34%</b>

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de Fonctionnement par Habitant	1 067	1 162	1 153	1 132	1 184	1 261
Recettes de Fonctionnement Moyenne pour la Strate	1 334	1 336	1 354	1 313	1 357	1 410



Bien que les recettes poursuivent leur augmentation, on constate malheureusement que ces dernières restent et demeurent en deçà de celle de la strate, et ce de manière significative, pour près de 149 € par habitants, soit un delta pour une commune équivalente de plus de 2.2 millions d'euros.

## **EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE**

L'épargne nette poursuit son amélioration en raison des efforts budgétaires réalisés au cours des dernières années. Elle permet donc d'alimenter en conséquence des projets d'investissement et également de reconstituer la santé financière de la collectivité.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE DE GESTION	2 156 995	1 687 710	2 250 362	3 329 026	4 425 339	3 973 914
EPARGNE BRUTE	2 763 730	1 739 721	1 912 067	3 630 903	5 115 918	4 907 243
EPARGNE NETTE	1 073 636	12 963	185 307	2 470 706	4 121 547	3 908 197

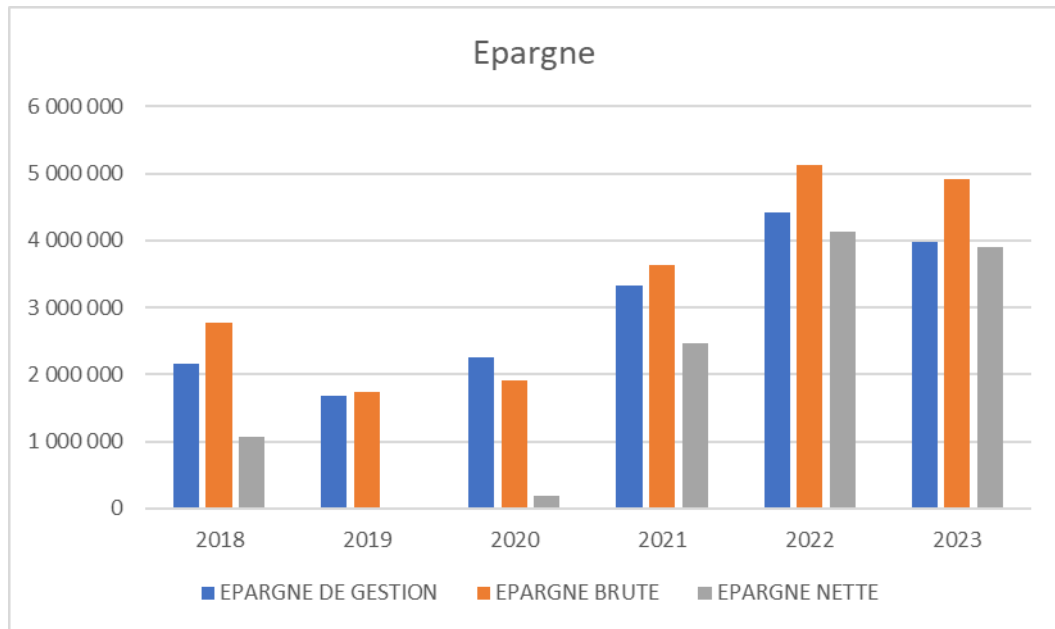


## Rappel des méthodes de calcul pour les différentes épargnes

Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

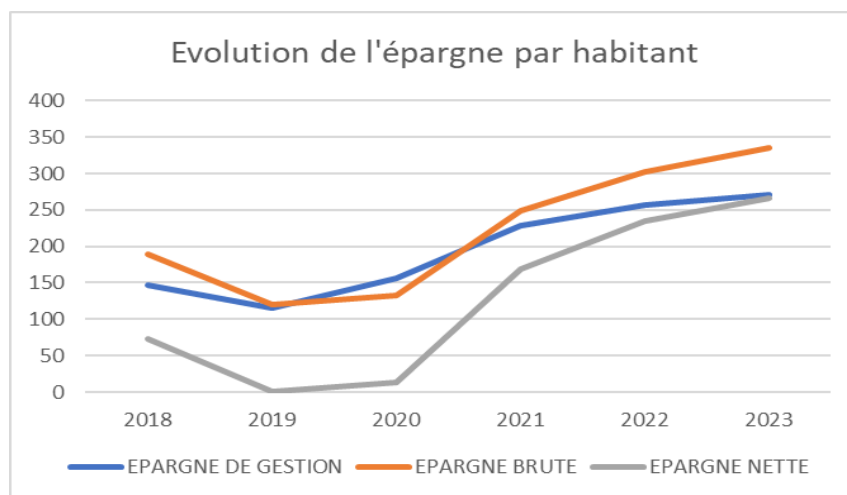
Epargne brute = Epargne de gestion – résultat financier (Chapitre 66-chapitre 76) + résultat exceptionnel (chapitre 67-chapitre 77)

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette



## Evolution par habitant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE DE GESTION	147	116	156	228	256	271
EPARGNE BRUTE	189	120	133	249	303	335
EPARGNE NETTE	73	1	13	169	235	267



## **EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE (source DGCL)**

**Définition du fonds de roulement** : Le fonds de roulement est calculé à partir des mandats et des titres émis par la collectivité considérée au cours d'un exercice alors que la trésorerie résulte elle, de la différence entre les encaissements et les décaissements de l'année. Ainsi, si la collectivité a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont déjà intégrées dans le fonds de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie.

Le résultat de clôture détaillé ci-dessous fait état de la stabilisation du fonds de roulement à un niveau significatif, permettant d'acter de l'amélioration de la situation en vue de garantir la capacité de la ville à assurer ses diverses traites.

ANNEE	Fin d'exercice en M€	Par habitant	Strate par habitant
2015	1 309	88	232
2016	1 980	133	276
2017	5 151	354	286
2018	1 663	114	296
2019	-100	-7	298
2020	904	63	316
2021	3 820	262	348
2022	7 145	492	354

## **LES DOTATIONS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune est la somme de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

$$\mathbf{DGF = DF + DSU + DSR + DNP}$$

Une baisse de la DGF est le résultat de la baisse d'une ou plusieurs de ses composantes, que ne compense pas la hausse éventuelle des autres composantes.

En conclusion sur la Dotation Forfaitaire (DF) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DF sont l'évolution de la population et le potentiel fiscal. Une

baisse de la population peut avoir des effets à la baisse sur la DF, mais aussi à la hausse puisqu'une hausse du potentiel fiscal de la commune supérieure à la tendance nationale aura un effet à la baisse sur la DF.

En conclusion sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DSR sont l'évolution de la population, le potentiel financier par habitant et par hectare, l'effort fiscal, la situation en zone de revitalisation rurale, le nombre de kilomètres de voirie municipale et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés dans la commune.

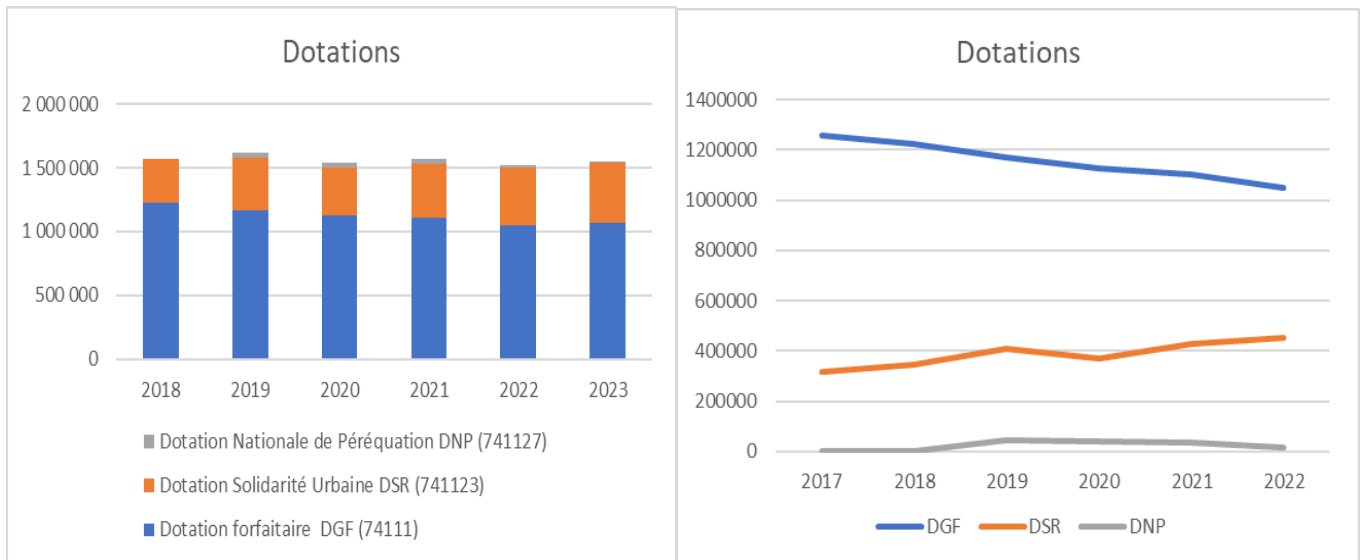
En conclusion sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DNP sont l'évolution de la population, le potentiel financier et les produits post-taxe professionnelle. Une baisse de la population a des effets à la baisse sur la DNP, pour la part principale comme pour la part majoration ; une hausse du potentiel financier supérieur à la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part principale ; une hausse des produits post-taxe professionnelle de la commune plus dynamique que la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part majoration.

La poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionne continue. Ainsi, depuis 2015, la perte pour la Ville d'Ambérieu en Bugey s'élève à près de 663 000 €.

La Dotation Solidarité Urbaine (DSR), qui s'accroissaient jusqu'en 2019, connaît également une baisse de plus de 9 % entre 2019 et 2020, diminuant encore de fait les ressources de la commune, tout comme la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), représentant au global une diminution de plus de 700 000 €.

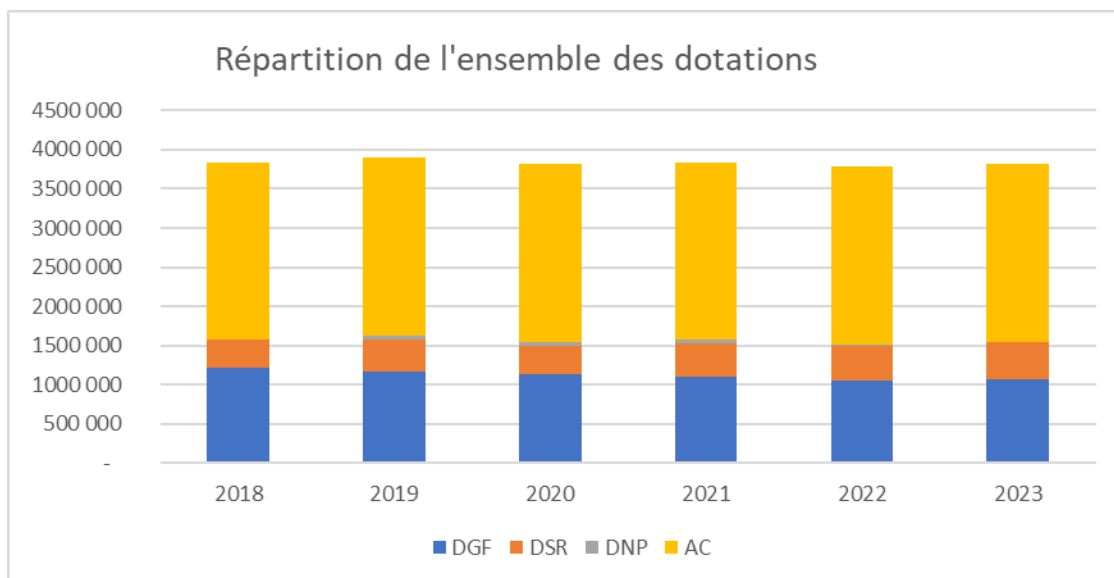
## **ÉVOLUTION DES DOTATIONS**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Dotation forfaitaire DGF (74111)	1 222 023	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	-12,93%
Dotation Solidarité Urbaine DSR (741123)	347 085	408 441	371 596	428 231	450 494	474 181	36,62%
Dotation Nationale de Péréquation DNP (741127)		44 033	39 630	35 667	17 834	3 962	-91,00%



## **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – CCPA**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Attribution de compensation (communauté de communes 73211)	2 269 079	2 269 079	2 269 079	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%



## ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE LA COMMUNE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
Dotation forfaitaire - compte 74111	1 222 023	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	-2,15%
Dotation Solidarité Urbaine - compte 741123	347 085	408 441	371 596	428 231	450 494	474 181	6,10%
Dotation Nationale de Péréquation - compte 741127		44 033	39 630	35 667	17 834	3 962	-15,00%
Dotation Solidarité Communautaire (cotisation foncière des entreprises versée par l'EPCI 73212	971 312	986 473	986 473	1 021 000	985 620	1 049 564	1,34%
FNGIR - compte 73221	102 054	102 132	102 132	102 132	102 132	102 132	0,01%
Attribution de compensation (communauté de communes - 73211)	2 269 079	2 269 079	2 269 080	2 269 080	2 269 080	2 269 080	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 911 553</b>	<b>4 980 625</b>	<b>4 898 088</b>	<b>4 960 660</b>	<b>4 873 777</b>	<b>4 962 981</b>	<b>0,17%</b>
Montant par Habitant	336	343	339	340	336	338	0,14%

## FOCUS SUR LA DGF

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Dotation forfaitaire - compte 74111	1 222 023	1 170 467	1 129 177	1 104 550	1 048 617	1 064 062	1,47%
Par habitant	107	112	107	108	105	73	
Moyenne de la strate	178	177	176	174	176		

On peut relever que pour la première fois depuis des années, la DGF fait état d'une hausse, de 1.47 %. Néanmoins, le ratio va très probablement demeurer très en deçà de celui des communes de même strate, même si l'enveloppe globale de la DGF a de nouveau été augmentée par l'Etat.

## ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ

Les taux d'impositions sont inchangés depuis plusieurs années. Cependant, pour 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la Ville s'est vue dotée de la part « foncier bâtie » du Département. De fait, le taux a mécaniquement été augmenté pour couvrir les recettes disparues de la TH. Cependant, dans les faits, les taux demeurent inchangés depuis plusieurs années.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation (TH)	12,25%	12,25%	12,25%	0%*	0%*	0%*
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	23,28%	23,28%	23,28%	37,25%**	37,25%**	37,25%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48%	48%	48%	48%	48%	48%

\*TH en voie d'extinction

\*\*Avec ajout de la part départementale en remplacement de la TH

### Moyenne départementale et nationale des taux

TFB	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale	TFNB	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale
<b>2018</b>	15,15	21	<b>2018</b>	18,43	49,46
<b>2019</b>	15,19	21,19	<b>2019</b>	48,43	49,67
<b>2020</b>	15,22	21,59	<b>2020</b>	48,52	49,72
<b>2021</b>	21,62	37,72	<b>2021</b>	49,79	50,14
<b>2022</b>	30,83	38,28	<b>2022</b>	49,25	50,44

### Bases et produits fiscaux

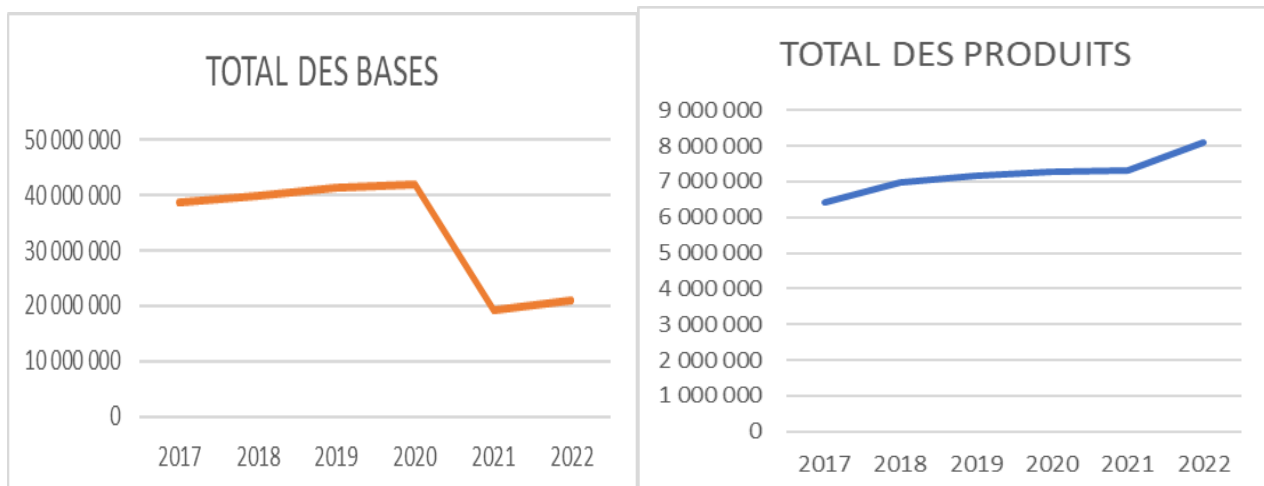
BASES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18 139 000	18 765 000	19 050 000	19 371 000	19 168 668	20 107 111	10,85%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52 500	54 300	55 900	51 300	49 630	50 499	-3,81%
Taxe d'habitation	20 634 000	21 165 000	22 166 000	22 410 000	87 841	730 023*	-96,46%
<b>TOTAL DES BASES</b>	<b>38 825 500</b>	<b>39 984 300</b>	<b>41 271 900</b>	<b>41 832 300</b>	<b>19 306 139</b>	<b>20 887 633</b>	<b>-46,20%</b>

\*Suite à la disparition progressive de la TH, la base anciennement TH est en forte diminution, cette dernière étant compensé par une partie de la TFPB du département. En revanche, les locaux meublés, vacants et les résidences secondaires y sont désormais soumis.

PRODUIT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 874 490	4 364 492	4 434 840	4 509 569	7 188 251	7 964 423**	105,56%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25 200	26 064	26 832	24 624	23 822	25 872	2,67%
Taxe d'habitation	2 527 665	2 592 712	2 715 335	2 745 225	87 841	95 777*	-96,21%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 427 355</b>	<b>6 983 268</b>	<b>7 177 007</b>	<b>7 279 418</b>	<b>7 299 914</b>	<b>8 086 072</b>	<b>25,81%</b>

\*TH en voie d'extinction

\*\*Avec ajout de la part départementale en remplacement de la TH



<b>BASES - MONTANT PAR HABITANT</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	1 417	1 447	1 527	1 544	1 551	50
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 246	1 283	1 312	1 343	1 346	1 385
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4	4	4	4	4	3
<b>PRODUIT - MONTANT PAR HABITANT</b>						
Taxe d'habitation	174	177	187	189	190	6
Taxe foncière sur les propriétés bâties	266	298	305	313	312	534
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2	2	2	2	2	2

## L'AUTOFINANCEMENT

Le chapitre 021, « *virement de la section de fonctionnement* », en recette d'investissement et le chapitre 023, « *virement à la section d'investissement* », en dépenses de fonctionnement, de montant égal, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (l'autofinancement).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
021/023	2 340 725 €*	1 399 543 €*	-100 084 €	104 086 €	364 914 €	105 936 €

\* en 2018 et 2019, les BP étaient présentés avec l'intégration du résultat (en lien avec l'adoption du CA). De fait, les chiffres reprennent non seulement l'autofinancement du BP, mais également le non réalisé de l'année écoulée (résultat).

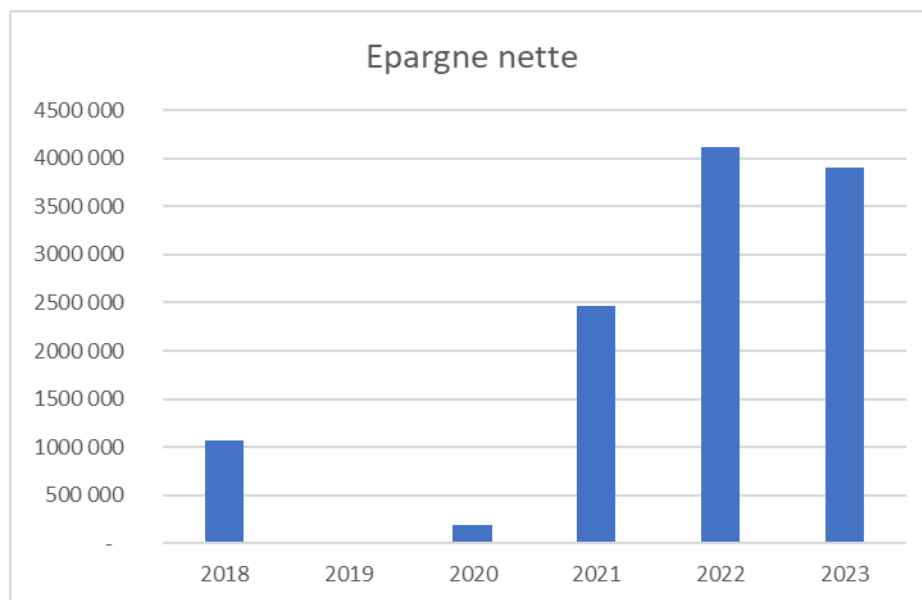
Pour mémoire l'autofinancement résulte de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avant imputation du capital dette.

## L'ÉPARGNE NETTE

### Méthode de calcul de l'épargne nette

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total cumulé
Epargne nette	1 073 636	12 963	185 307	2 470 706	4 121 547	3 908 197	7 864 160





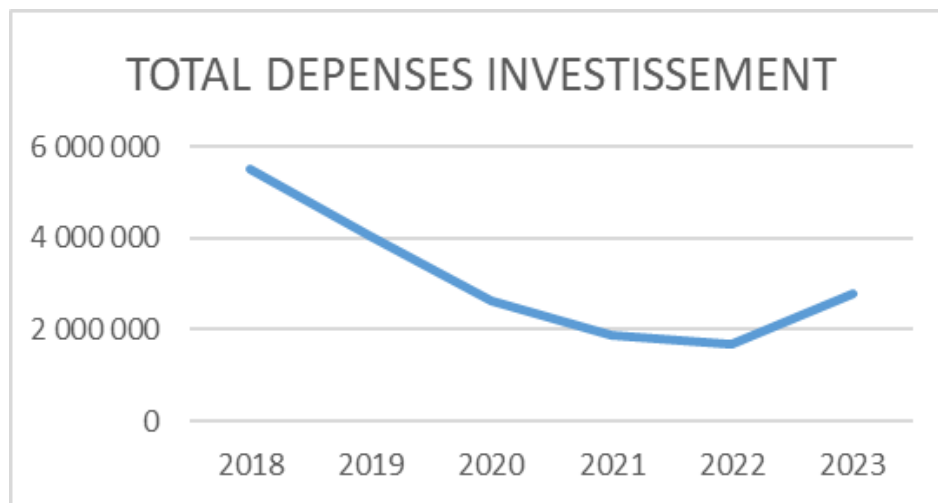
- **SECTION INVESTISSEMENT**

L'effort d'équipement s'élève à **18 499 961 €** pour les 6 années écoulées.

Les investissements qui étaient en diminution en 2021 et 2022 repartent désormais à la hausse, à l'instar de l'ensemble des collectivités, pour connaître leur point d'orgue en 2024 et 2025. En effet, comme pour l'ensemble des mandats, le temps des études préalables est nécessaire avant la réalisation des travaux. La présente période a de plus été impactée par une année fortement ralentie en 2020 en raison de la pandémie.

**LES DÉPENSES**

CHAPITRE	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PERIODE
20 études logiciel fonds de concours	72 757	156 892	44 644	29 305	161 401	95 996	<b>560 995</b>
21 acquisitions foncières matériels	685 480	576 533	19 397	971 983	1 224 054	1 465 260	<b>4 942 707</b>
23 travaux constructions	4 296 862	2 851 654	2 243 762	608 419	222 053	1 118 762	<b>11 341 512</b>
204 subventions versées	206 755	189 991	12 363	0	0	29 800	<b>438 908</b>
27 EPF (portage financier)	261 742	277 083	298 077	264 081	57 427	57 427	<b>1 215 838</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 523 596</b>	<b>4 052 153</b>	<b>2 618 243</b>	<b>1 873 789</b>	<b>1 664 935</b>	<b>2 767 245</b>	<b>18 499 961</b>



La répartition des investissements s'établit comme suit :

Intitulé	Montant des travaux	Subventions obtenues sur certaines programmes
<b>TECHNIQUES</b>		
Acquisition foncières	869 898	
Aménagement urbain llot des 4 coins	38 636	
Contournement Tiret	544 226	114 599
Dalle abris de bus	30 969	9 600
Démolition des 4 coins	320 015	100 000
Eclairage publics + Relampage	112 874	40 000
Equipements Espace vert	12 301	
Menuiseries Maison des sociétés	28 949	
Mobilier urbain	4 597	
Parking Jacquinot	65 595	14 565
Passerelle du lac bleu	23 907	
Place Sépard	18 539	
Pont du Gardon	9 120	
PSGR	122 965	
Toiture Ecole Jules Ferry	11 756	
Voirie diverses	74 308	
<b>ENFANCE</b>		
Equipements Pôle Petite Enfance	1 260	
Equipements restaurant scolaire	21 864	
Grillage école Tiret	2 206	
Matériel ALSH (action 2022+2023)	1 428	2 387
Remise en état des salles de classe	32 012	
<b>SPORT/CULTURE</b>		
Equipements Gymnase	21 969	
Equipements Médiathèque	10 664	19 024
Fermeture Hangar Morel	91 662	
Organigramme - Phase 2	18 156	
Terrain de tennis	17 160	
Toiture tribune football	35 774	
<b>POLITIQUE DE LA VILLE/CLSPD</b>		
Equipements contre le dépôt sauvage	5 148	
Vidéo protection (action 2022+2023)	16 373	20 640
<b>ESPACE 1500</b>		
Ballon d'eau chaude + adoucisseur	14 632	
Equipements son et lumière	16 210	
<b>INFORMATIQUE</b>		
Cœur de réseau	25 122	
Licences, matériels et autres	56 176	
Plan de relance numérique (action 2022)		46 394

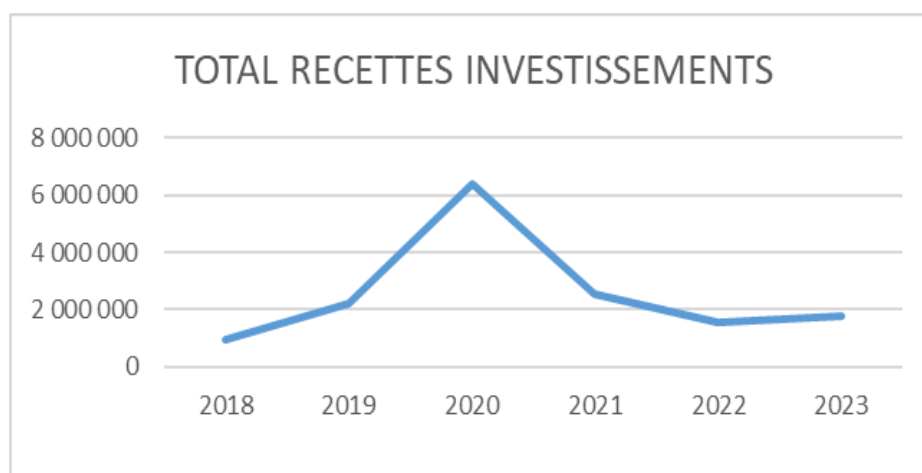
CIMETIERE		
Jardin du souvenir	3 240	
Reprise de concession	19 856	
SECURITE		
PEI + armoire extérieur	51 271	

## LES RECETTES

A l'instar des dépenses qui augmentent de nouveau, les recettes prennent la même direction. Elles sont principalement dues à des subventions ou dotations en lien avec la réalisation de chantiers (contournement de Tiret, Plan de relance numérique). Également, une augmentation des « autres immobilisations financières est à souligner, en lien avec la vente des établissements dits « Ex Guy Noel ». Il est à souligner que la ville n'a pas mobilisé d'emprunt depuis plusieurs années, conformément à sa volonté de diminuer sa dette et ainsi d'améliorer sa capacité de désendettement.

CHAPITRE	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	TOTAL PERIODE
10 Dotations fonds divers et réserve (sans 1068)	527 391	867 035	1 014 680	617 731	716 573	595 756	<b>4 339 166</b>
13 Subventions d'investissement	387 951	444 157	1 123 547	1 903 561	807 627	327 877	<b>4 994 720</b>
27 Autres immobilisations financières	19 091	20 064	21 086	22 160	23 289	873 560	<b>979 250</b>
16 Emprunts	0	900 000	4 249 812*	0	0	0	<b>900 000</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>934 433</b>	<b>2 231 256</b>	<b>6 409 125</b>	<b>2 543 452</b>	<b>1 547 489</b>	<b>1 797 193</b>	<b>11 213 136</b>

\*Renégociation de l'emprunt global



## **SYNTHESE**

La situation financière de la commune d'Ambérieu-En-Bugey, fin 2023, poursuit son amélioration et sa stabilisation.

En effet, le résultat de l'exercice laisse apparaître une épargne nette qui se maintient à un niveau significatif, avoisinant les 4 millions d'euros. Cependant, différentes réformes risquent d'impacter encore les finances de la collectivité, notamment sur la masse salariale (poursuite de l'évolution du point, revalorisation des grilles indiciaires).

Également, après une période d'étude puis de démolition, la Ville va amorcer la réalisation des chantiers structurants du mandat, qui vont impacter significativement l'épargne de la Ville, cette dernière ne souhaitant pas mobiliser l'emprunt.

En effet, le travail de fond engagé sur le remboursement du capital de la dette doit se poursuivre afin de libérer pleinement les marges de manœuvre pour de futurs projets dans les années à venir.

Pour cela, la Ville est amenée à poursuivre son effort de maîtrise sur le fonctionnement et notamment sur les postes principaux à savoir les charges générales et la masse salariale.

# **ANALYSE ET RESULTATS PREVISIONNELS 2023**

## **FOCUS SUR L'ANNEE 2023**

L'année 2023 acte la première année sans mesure en lien avec la pandémie, permettant de retrouver la dynamique attendue tant dans les services proposés, que dans la réalisation des chantiers.

Grace au travail fin sur les finances de la ville engagé depuis 2020, des effets positifs et significatifs se confirment, permettant ainsi de dégager une épargne nette laissant entrevoir une nouvelle capacité de financement, qui permettra le financement de dossiers structurant sur 2024 et 2025.

Cependant, la vigilance reste de mise avec la fluctuation de plusieurs variables qui peuvent être source d'instabilité financière pour la Ville. Ainsi, le coût des matières premières n'est pas sans conséquence sur le quotidien de la collectivité. Également, les impacts de la crise immobilière diminuent significativement les ressources de la ville. Enfin, l'évolution des fluides, bien que plus stable, reste un élément variable à surveiller.

Par conséquent, la vigilance reste encore et toujours de mise afin de garantir la stabilité financière de la Ville.

\*\*\*\*\*

## REALISATION DU BUDGET 2023

Chapitre	Intitulé	Budgété	Réajustement	Total BP	Réalisation	Taux réalisé
011	Charges à caractère général	5 202 540	333 959	5 536 500	4 323 011	78,08%
012	Charges de personnel	8 681 837	95 534	8 777 371	8 561 747	97,54%
014	Atténuation de produits	265 000	0	265 000	260 711	98,38%
65	Autres charges de gestion courante	1 890 814	103 356	1 994 170	1 787 135	89,62%
66	Charges financières	191 773	32 304	224 077	204 450	91,24%
67	Charges exceptionnelles	9 500	8 000	17 500	15 612	89,21%
68	Provisions pour risques	4 000	0	4 000	0	0,00%
O42	Dotation aux amortissements	935 000	200 000	1 135 000	1 405 207	123,81%
O23	Virement à la section d'investissement	105 936	6 804 249	6 910 185	0	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 286 400</b>	<b>7 577 403</b>	<b>24 863 803</b>	<b>16 557 874</b>	<b>66,59%</b>
OO2	Solde d'exécution n-1	0	6 865 106	6 865 106	6 865 106	100,00%
O13	Atténuation de charges	42 000	15 000	57 000	86 251	151,32%
70	Produits des services	1 044 053	-4 885	1 039 168	1 110 255	106,84%
731	Fiscalité locales	12 613 588	512 803	13 126 390	9 785 398	0,69%
73	Impôts et taxes				3 431 543	
74	Dotations, subventions et participations	2 716 030	84 336	2 800 366	3 098 457	110,64%
75	Autres produits gestion courante	724 617	31 744	756 361	1 036 919	137,09%
76	Autres produits financiers	1 062	0	1 062	1 062	100,00%
77	Produits exceptionnels	10 000	0	10 000	576 696	5766,96%
O42	Opérations d'ordre entre section	135 050	73 300	208 350	154 129	73,98%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 286 400</b>	<b>7 577 403</b>	<b>24 863 803</b>	<b>26 145 816</b>	<b>105,16%</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	0	0	0	0	
16	Emprunt	999 046	0	999 046	999 046	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	113 284	95 107	208 391	95 996	46,07%
204	Subventions d'équipements versées	0	378 807	378 807	29 800	7,87%
21	Immobilisations corporelles	772 867	1 740 336	2 513 203	1 465 260	58,30%
23	immobilisations en cours	2 288 474	4 635 391	6 923 865	1 118 762	16,16%
27	Autres immobilisations financières	57 427	435 988	493 415	57 427	11,64%
OO1	Solde d'exécution n-1	0	0	0	0	
O40	Opérations d'ordre entre section	135 050	73 300	208 350	154 129	73,98%
O41	Opérations patrimoniales	601 050	60 000	661 050	38 268	5,79%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 967 197</b>	<b>7 418 929</b>	<b>12 386 126</b>	<b>3 958 687</b>	<b>31,96%</b>
OO1	Solde d'exécution n-1	0	261 168	261 168	261 168	100,00%
O24	Produits de cession	1 749 797	-1 071 147	678 650	0	0,00%

10	Dotations fonds divers et réserves	220 000	428 905	648 905	595 756	91,81%
13	Subvention d'investissement reçues	951 363	-113 331	838 032	327 877	39,12%
16	Emprunts et dettes assimilés	379 576	0	379 576	0	0,00%
23	Immobilisations en cours	0	0	0	21 268	
27	Autres immobilisations financières	24 476	849 084	873 560	873 560	100,00%
O40	Dotations amortissements	935 000	200 000	1 135 000	1 405 207	123,81%
O41	Opérations patrimoniales	601 050	60 000	661 050	72 800	11,01%
O21	Virement à la section de fonctionnement	105 936	6 804 249	6 910 185	0	0,00%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 967 197</b>	<b>7 418 929</b>	<b>12 386 126</b>	<b>3 557 636</b>	<b>28,72%</b>

## **FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE**

### **Structure des effectifs**

- 235 agents au 31 décembre 2023
- Représentant 188.7 agents en équivalent temps plein
- 182 femmes et 53 hommes
- Répartition par catégorie :
  - ❖ 7 % en catégorie A
  - ❖ 15 % en catégorie B
  - ❖ 78 % en catégorie C

<b>INTITULÉ</b>	<b>SITUATION EN JANVIER 2024</b>
Titulaires	166
Congé parental	1
Disponibilité	7
Détachement	3
Contractuels	58
Effectif total	235
Total Equivalent Temps Plein	188.7

### **Dépenses de personnel**

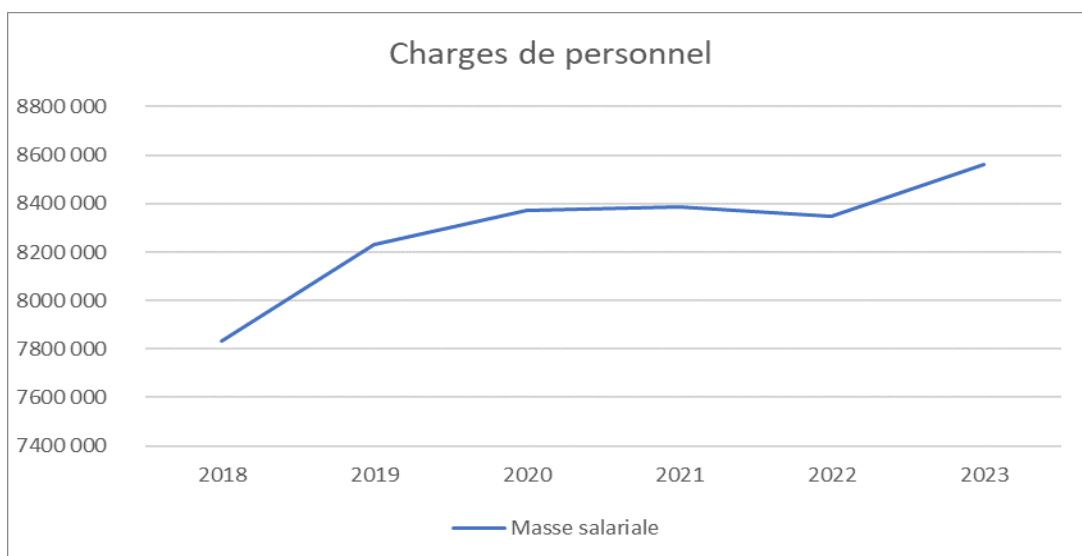
Le budget réalisé de l'année 2022, s'élève à 8 561 747 euros, soit une augmentation de 2.53 % au regard de 2021. Depuis 2018, la masse salariale a progressé de 9.34 %, sur une moyenne de 1.82 % par an.

Conformément à la réglementation imposant un retour aux 1 607 heures annuelles, la réforme du temps de travail est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ainsi, l'ensemble des personnels à temps pleins sont soumis à un régime réglementaire de 1607 h.

Les avantages en nature concernent un nombre limité de personnes : 9 agents bénéficient d'un repas sur le temps du déjeuner. Aucun agent ne bénéficie de logement de fonction ni de véhicule de fonction.

Année	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Masse salariale	7 830 630	8 230 303	8 374 309	8 385 675	8 350 157	8 561 747





La répartition de la masse salariale pour 2023 s'établit comme suit :

6218	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	13 370
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	24 228
6333	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	14
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	99 335
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	3 962 826
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	51 789
64113	NBI	28 756
64118	AUTRES INDEMNITES	1 145 164
64131	REMUNERATIONS	796 604
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	8 411
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	118 788
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	17 417
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	937 377
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 232 859
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	37 061
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	36 523
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	14 816
64731	VERSEES DIRECTEMENT	2 616
64751	MEDECINE DU TRAVAIL - VISITES MEDECINS AGREES	16 232
64752	VISITES EXPERTISES MEDICALES	2 571
64881	AUTRES CHARGES (FRAIS DE SEJOUR LOISIRS)	1 634
64882	COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	13 357
<b>Sous-total chapitre 012</b>		<b>8 561 747</b>

La répartition des heures supplémentaires s'établit comme suit :

2018	887 heures	15 174,47€
2019	1 427 heures	25 989,56€
2020	567 heures	10 175,24€
2021	1 039 heures	20 567,95€
2022	1 370 heures	27 126 €
2023	1 342 heures	28 505 €

# LES ELEMENTS PREVISIONNELS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET FONCTIONNEMENT							
GESTIONNAIRES	BP 2023	BP 2024	Evol % / réajust	CHAPITRES	BP 2023	BP 2024	Evol % / réajust
DST (inclus les fluides et locations)	2 981 055	3 024 913	1,47%	013 - Atténuations de charges	42 000	62 100	47,86%
LOCINDUS	127 334	52 256	-58,96%	70 - Produits des services et du domaine	1 044 053	1 142 654	9,44%
REGIE	90 750	30 800	-66,06%	73 - Impôts et taxes	12 613 588	3 370 132	2,54%
DAEVS	704 369	741 429	5,26%	731 - Fiscalités locales		9 564 269	
DAVC (inclus centre Nautique)	1 281 809	1 241 934	-3,11%	74 - Dotations et participations	2 716 030	2 731 457	0,57%
ESPACE 1500	661 508	642 959	-2,80%	75 - Autres produits de gestion courante	724 617	680 867	-6,04%
DGS	448 557	508 109	13,28%	76 - Produits financiers	1 062	156 318	14613,24%
INFORMATIQUE	249 421	273 318	9,58%	77 - Produits exceptionnels	10 000	14 288	42,88%
POLICE MUNICIPALE	21 868	22 689	3,76%				
COMMUNICATION	53 907	40 667	-24,56%	042 - Opérations d'ordre entre section	135 050	74 550	-44,80%
RESPOP	7 126	6 150	-13,70%				
SECURITE	48 831	95 277	95,11%				
RH	8 731 250	9 012 654	3,22%				
FINANCES (intérêts de la dette + ccas + assurance + papiers etc ...)	1 878 616	2 103 478	11,97%	002 - Excédent de fonctionnement			
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 286 400</b>	<b>17 796 635</b>	<b>2,95%</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 286 400</b>	<b>17 796 635</b>	<b>2,95%</b>

Au regard des prévisions budgétaires annoncées, est prévue dans le BP pour 2024 une poursuite de l'augmentation de la fiscalité selon l'augmentation constatée ces dernières années, apurement fait de la revalorisation de plus de 7 % des bases fiscales intervenue en 2022. Également, les produits des services sont envisagés à la hausse en raison de l'évolution du réalisé constaté (environ 100 k€) en lien avec la création de services. Au-delà, une nouvelle recette est prise en compte pour 155 k€ en en lien avec les comptes à termes ouverts durant l'année 2023.

Parallèlement, les charges augmentent naturellement dans la même proportion, avec principalement l'évolution de 281 000 € des dépenses de personnel, de 224 000 € des dépenses diverses réparties au sein du budget finances (intérêt de la dette, subvention versée au CCAS en augmentation de 16 %, augmentation du coût papier), de 100 000 € au sein de la direction générale des services avec la reprise en gestion du service

jeunesse (50 000 euros), mais également la prise en charge du distributeur automatique en gare (18 540 euros), et l'apparition d'un budget dédié à la gestion des mégots. Sont également impactant la conclusion d'un marché de balayage mécanisé (90 k€), ou encore la prise en charge du linge de la crèche par un prestataire dédié (42 k). Enfin, un budget en augmentation de près de 50 000 € sera affecté à la finalisation de la remise à niveau du parc de défense incendie suite à transmission de cette compétence par le SDIS.

Au-delà, ont été pris en compte l'augmentation des matières premières qui impactent globalement de nombreux services.

**Par conséquent, l'équilibre est atteint de manière rigoureuse, dégageant un autofinancement estimé à 226 121 €.**

BUDGET INVESTISSEMENT							
GESTIONNAIRES	BP 2023	BP 2024	Evol % / réajust	CHAPITRES	BP 2023	BP 2024	Evol % / réajust
001 - Déficit antérieur reporté				001 - Excédent d'investissement			
				1068 - Affectation résultat antérieur			
				021 - Virement de la section de fonctionnement	105 936	226 121	113,45%
				024 - Produit de cession	1 749 797	1 148 130	-34,38%
040 - Opérations d'ordre entre section	111 750	74 550	-33,29%	040 - Opérations d'ordre entre section	935 000	980 000	4,81%
10 - Opérations fonds divers et réserves	23 300			10 - Dotation, fonds divers de réserves	220 000	689 653	213,48%
				13 - Subvention d'investissement reçues	951 363	1 090 040	14,58%
16 - Opérations financières & dettes assimilées	999 046	1 011 234	1,22%	16 - Opérations financières & dettes assimilées	379 576	950 554	150,43%
20 - Immobilisations incorporelles	113 284	154 604	36,48%				
204 - Immobilisations d'équipements versées	-	5 000					
21 - Immobilisations corporelles	822 866	1 317 580	60,12%				
23 - Immobilisations d'en cours	2 288 474	2 519 445	10,09%	23 - Immobilisations d'en cours	0	49 031	
27 - Autres immobilisations financières	57 427	57 427	0,00%	27 - Opération d'immobilisations financières	24 476	6 311	-74,21%
041 - Opérations patrimoniales	601 050	517 540	-13,89%	041 - Opérations patrimoniales	601 050	517 540	-13,89%
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 967 197</b>	<b>5 657 380</b>	<b>13,89%</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 967 197</b>	<b>5 657 380</b>	<b>13,89%</b>

Concernant les dépenses, outre les dépenses récurrentes d'entretien, diverses opérations sont ambitionnées ou amorcées en 2024, telles :

- Etudes sur la restructuration de la maison de la petite enfance et travaux (88 k€),
- Finalisation de la réhabilitation de la maison des sociétés (30 k€),
- Réfection des ponts à Vareilles (64 k€),
- Dispositif de désenfumage de la galerie Malraux (50 k€),
- Cœur de ville :
  - o Réaménagement du square Emile Guillet (65 k€),
  - o Réaménagement du jardin Cattin (65 k€),
  - o Poursuite des études et amorce des travaux de la place Marcelpoil (200 k€),
  - o Réalisation du parking Vingtrnier (202 k€),
  - o Poursuite des études et amorce des travaux du contournement Est (135 k€),
  - o Création de sanitaires sur la place Jules Ferry (75 k€),
  - o Changement du mobilier urbain rue Bérard (150 k€),
- Réalisation des travaux sur la toiture de l'école Jules Ferry et pose de panneaux photovoltaïques (741 k€),
- Evolution de la flotte automobile (60 k€),
- Relampage en leds de différents bâtiments publics (150 k€),
- Acquisition de sèche main sur l'ensemble des bâtiments municipaux (60 k€),
- Finalisation du déploiement de la vidéoprotection (220 k€),
- Déploiement du GFU (194 k€),
- Poursuite de l'équipement de défense incendie (83 k€).

## ELEMENTS STRUCTURANTS DE LA DETTE

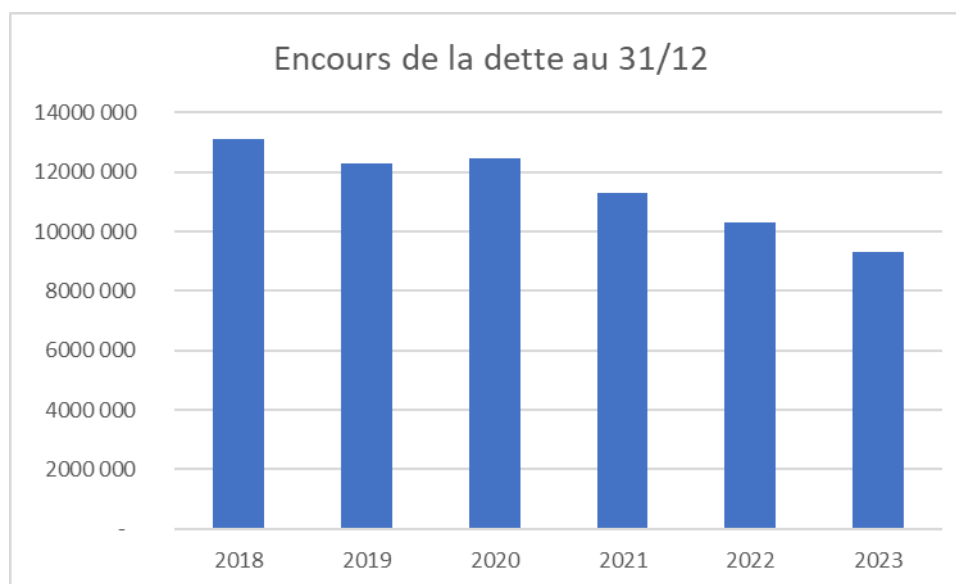
### ETAT DE LA DETTE ET EVOLUTION DES RATIOS D'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement est un point de vigilance significatif, car l'emprunt constitue un élément majeur des recettes de fonctionnement et son remboursement pèse lourd tant dans les dépenses de fonctionnement (intérêts) que d'investissement (capital).

Avec le travail réalisé sur les recettes de fonctionnement et l'absence de mobilisation de crédit depuis plusieurs années, l'encours de la dette, bien que toujours élevé, devient moins pesant d'année en année.

La capacité de désendettement en année s'obtient de la manière suivante :

**Encours de la dette au 31/12 / épargne brute = nombre d'années**



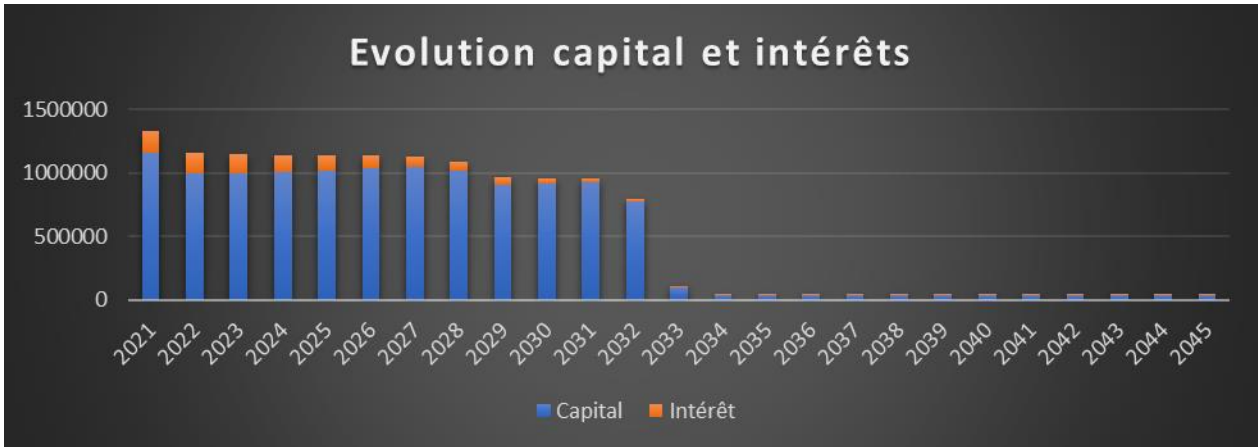
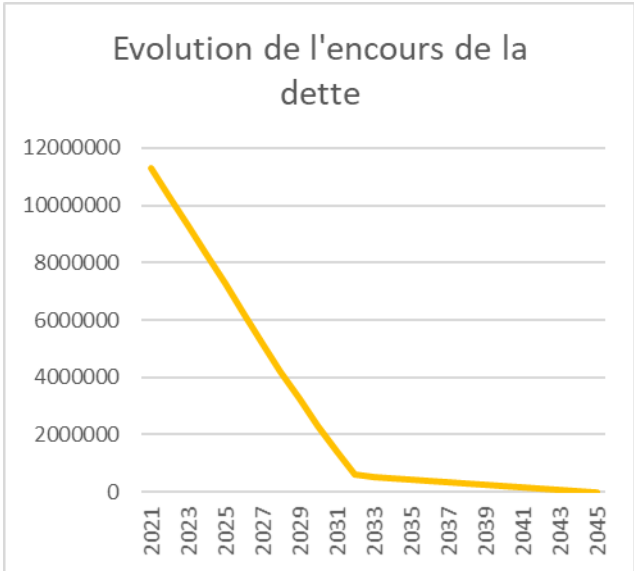
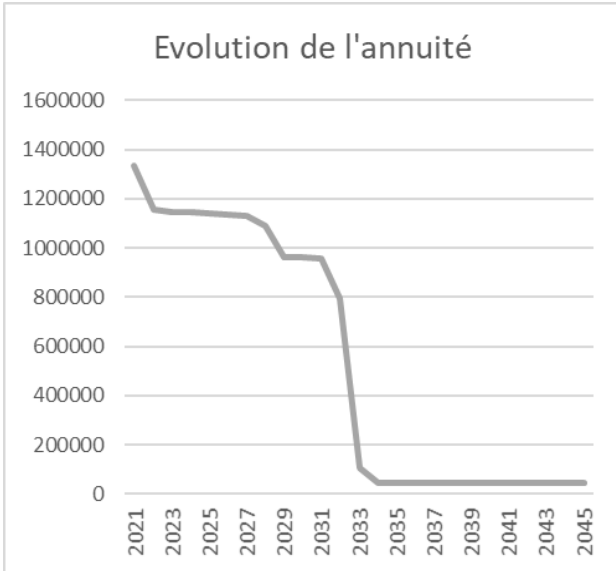
### ENCOURS DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	13 094 024	12 267 266	12 445 751	11 291 390	10 301 845	9 302 799
Encours de la dette par habitant	895	845	824	732	667	634
Encours de la dette par habitant, même state au niveau national	864	838	846	816	800	NC

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette	13 094 024	12 267 266	12 445 751	11 291 390	10 301 845	9 302 799
Montant emprunté	0	900 000	4 249 812	0	0	0
Annuité en capital de la dette	2 137 079	2 121 094	1 336 394	1 336 395	1 157 134	1 150 018
Capital dette	1 690 094	1 726 758	1 160 196	1 160 196	994 372	999 046
Intérêts de la dette	446 985	394 336	176 198	176 198	162 762	150 972
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	81,60%	74,39%	77,16%	66,55%	55,52%	48,64%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	13,32%	12,86%	8,29%	7,88%	6,24%	6,01%

### **EVOLUTION DE LA DETTE JUSQU'A SON EXTINCTION**

Année	Capital	Intérêt	Annuité	Encours
2021	1 160 196,37	176 198,45	1 336 394,82	11 291 390,23
2022	994 371,55	162 762,28	1 157 133,83	10 301 844,80
2023	999 045,95	150 972,37	1 150 018,32	9 302 798,85
2024	1 011 233,90	148 248,50	1 159 482,40	8 294 725,81
2025	1 023 636,38	130 455,32	1 154 091,70	7 273 201,49
2026	1 036 257,56	112 560,97	1 148 818,53	6 237 991,45
2027	1 049 101,54	94 442,58	1 143 544,12	5 188 856,92
2028	1 021 754,28	76 160,72	1 097 915,00	4 165 972,94
2029	911 361,16	59 956,18	971 317,34	3 252 368,92
2030	920 925,21	45 113,99	966 039,20	2 328 070,99
2031	930 633,38	30 126,37	960 759,75	1 392 918,08
2032	781 723,19	15 141,22	796 864,41	605 511,37
2033	103 526,32	5 166,33	108 692,65	501 985,05
2034	39 956,65	4 166,48	44 123,13	462 028,40
2035	40 288,29	3 834,84	44 123,13	421 740,11
2036	40 622,69	3 500,44	44 123,13	381 117,42
2037	40 959,86	3 163,27	44 123,13	340 157,56
2038	41 299,82	2 823,31	44 123,13	298 857,74
2039	41 642,61	2 480,52	44 123,13	257 215,13
2040	41 988,24	2 134,89	44 123,13	215 226,89
2041	42 336,75	1 786,38	44 123,13	172 890,14
2042	42 688,14	1 434,99	44 123,13	130 202,00
2043	43 042,45	1 080,68	44 123,13	87 159,55
2044	43 399,71	723,42	44 123,13	43 759,84
2045	43 759,84	363,29	44 123,13	0,00





## **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2024-2029**

La projection proposée, qui permettra d'avoir une vision sur 6 ans, a comme base de départ l'année 2023, puisqu'il s'agit pour la commune des dernières bases connues au jour de l'établissement du ROB. Il convient en revanche d'être vigilant sur les indications produites, de nombreux indicateurs étant en pleine évolution.

### **LES INDICATEURS D'ÉVOLUTION DES DOTATIONS**

Les simulations de la DGF reposent sur les hypothèses suivantes :

- Poursuite de l'évolution de la population : + 0,8 % par an (contre une moyenne d'évolution de 1,94% entre 2014-2020).
- Hausse modérée du potentiel financier et fiscal par habitant de la commune sous l'effet d'une hausse des bases de foncier bâti (effet de l'urbanisation et de la valorisation des bases) et de la croissance économique du territoire.

Il convient de noter que l'Etat a décidé, depuis maintenant deux ans, de reprendre significativement à la hausse l'enveloppe dédiée à la DGF.

### **DOTATION FORFAITAIRE (DF)**

La dotation forfaitaire est marquée par une baisse constante depuis de nombreuses années. En 2023, une évolution de l'enveloppe nationale est intervenue, inversant, pour la première fois, légèrement la tendance et faisant état d'une très légère augmentation de 15 000 €. Cette augmentation d'enveloppe a été reconduite par l'Etat pour 2024.

Aussi, il est proposé de figer la recette actée en 2023 sur les années à venir, l'Etat semblant vouloir mobiliser la DGF comme gage de stabilisation des finances publiques locales.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062	1 064 062

### **DOTATION SOLIDARITE URBAINE (DSU)**

La DSU a subi une baisse de près de 38 000 € en 2020 puis a été réévaluée pour atteindre 450 000 € en 2022 et devrait prochainement s'élever à 470 000€.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DSU	460 000	470 000	470 000	470 000	470 000	470 000

## **DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)**

Une baisse significative est constatée sur les dernières années. Ainsi, en 2021, elle s'élevait à 35 667€ pour s'effondrer à près de 17 800 € en 2022, puis à 3 900€ en 2023. Aussi, il est proposé de projeter cette diminution.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation de péréquation	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900

## **L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 – 2029**

Malgré de significatives avancées ces deux dernières années, la prudence reste de mise au regard du caractère incertain du climat dans lequel nous évoluons actuellement, les crises diverses se succédant.

Cependant, il convient d'actualiser les bases concernant les dépenses réelles de fonctionnement qui sont à prendre en compte selon les éléments suivants :

- Une évolution de près de 8 % sur la période des dépenses à caractère général, principalement en lien avec l'évolution du coût des fluides.
- Une évolution globale de 10 % des dépenses de personnel sur la période afin d'absorber l'évolution naturelle de la masse salariale et les réformes à venir.
- Une augmentation du fonds de péréquation pour près de 5 % sur la période.
- Une diminution des charges financières dans une logique de purge de la dette.

## **L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 – 2029**

- Pas d'augmentation des taux d'imposition. Un dynamisme naturel de 2% par an en lien avec les bases fiscales.
- Un gel des recettes issues des produits des services identiques à 2023.
- Une stagnation des dotations
- Stabilité ou faible évolution des autres recettes de fonctionnement.

## **L'EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – 2029**

Les dépenses d'investissement projetées d'ici la fin de la période sont en lien principalement avec les programmes étatiques pour lesquels la Ville s'est engagée.

Ainsi, d'ici fin 2025, la grande majorité de la requalification du centre-ville en lien avec le programme Cœur de Ville devrait être réalisée. Le coût global d'aménagement de l'ensemble des opérations s'élève à 3.7 M d'€ (hors subventions).

Le projet ANRU et la requalification de la place Sémard, sont à ce jour en attente d'une validation de l'Etat et notamment du ministère dédié. En effet, suite au retrait d'Alliade, partenaire central, la Commune a été contrainte de proposer un nouveau projet structurant pour permettre au contrat de survivre. Ainsi, la Ville ambitionne désormais non seulement la requalification de la place, mais également la réalisation d'un bâtiment qui permettrait d'accueillir le Centre social, une salle communale, une micro-crèche et enfin une annexe de l'Hôtel de Ville. Au regard du calendrier, ce chantier devrait intervenir à compter de 2025, avec des démolitions, et se poursuivre jusqu'en 2028. Le coût prévisionnel estimé à ce jour s'établit à près de 5.5 M d'€ (hors subventions).

Au-delà, en lien avec le STEASA, la Ville sera amenée en 2028 et 2029, à requalifier l'avenue Briand. En effet, avec la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est obligatoire de déconnecter les eaux pluviales du réseau avant sa mise en eau. De fait, le STEASA assurera la reprise des réseaux et la Commune la requalification de la surface à compter de 2028. Le coût prévisionnel de l'opération, pour la part Ville, serait de 1.8 M d'€ (hors subventions).

Parallèlement, de nombreuses dépenses concernant l'entretien des bâtiments, équipements et espaces publics sont prévues, et ce de manière récurrente.

Comme le démontre le tableau récapitulatif ci-après, ces investissements seront rendus possible principalement par la reconstitution des fonds propres de la Ville. In fine, l'emprunt poursuivra sa baisse notable chaque année, pour permettre un désendettement final de la Ville acceptable.

## **L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 – 2029**

Les recettes vont reposer sur plusieurs piliers. Tout d'abord, les projets réalisés bénéficieront de subventions des différents partenaires, ainsi que des fonds de concours mis en place par la CCPA. Sur la période 2024 – 2029, ce sont près de 5 M d'€ de subventions qui sont attendus.

Également, le FCTVA et la taxe d'aménagement viendront abonder les recettes d'investissement. Le FCTVA (16,404%) est perçu en N+2, appliqué sur 90 % des dépenses d'équipement. Ces dernière étant en hausse, le FCTVA suivra naturellement.

Les recettes seront, ponctuellement, complétées par certaines cessions, mais ces dernières, déjà fortement accrues ces dernières années, ne pourront se poursuivre, le parc immobilier de la ville étant désormais largement optimisé. L'ensemble de ces cessions représentent aujourd'hui 2 855 k€ depuis 2020, soit 33.40 % des 8 550 k€ cumulés constatés au résultat de l'année 2023.

En tout état de cause, la mobilisation de l'emprunt ne sera nécessaire sur ce mandat, conformément aux engagements pris. De fait, les différents investissements répondent au montant des fonds propres accumulés sur la période.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2024 – 2029

	BP	Projection	Projection	Projection	Projection	Projection
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits de gestion courantes de fonctionnement (A)	17 551 479	17 643 251	17 898 461	18 110 627	18 378 570	18 579 736
Charges de gestion courantes de fonctionnement (B)	16 391 678	16 957 377	17 184 080	17 405 765	17 645 068	17 875 889
<b>Epargne de gestion (C = A - B)</b>	<b>1 159 801</b>	<b>685 874</b>	<b>714 381</b>	<b>704 862</b>	<b>733 502</b>	<b>703 848</b>
Résultat financier (D) (chapitre 76 -chapitre 66)	- 8 837	- 60 455	- 112 561	- 94 443	- 76 161	- 59 956
Résultat exceptionnel (E) (chapitre 77-chapitre67)	- 19 392	500	500	500	500	500
<b>Epargne brute (F = C + D + E)</b>	<b>1 131 571</b>	<b>625 919</b>	<b>602 320</b>	<b>610 919</b>	<b>657 842</b>	<b>644 392</b>
Remboursement capital dette et assimilés (G)	1 011 234	1 023 636	1 036 258	1 049 102	1 021 754	911 361
<b>Epargne nette (H = F - G)</b>	<b>120 337</b>	<b>- 397 717</b>	<b>- 433 937</b>	<b>- 438 182</b>	<b>- 363 913</b>	<b>- 266 969</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (I)</b>	<b>4 054 056</b>	<b>5 458 427</b>	<b>1 290 677</b>	<b>3 851 927</b>	<b>3 327 927</b>	<b>2 616 927</b>
Dépenses d'équipement brut	3 996 629	5 401 000	1 233 250	3 794 500	3 270 500	2 559 500
<b>Recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)</b>	<b>2 983 165</b>	<b>2 165 234</b>	<b>1 305 794</b>	<b>1 472 788</b>	<b>1 592 317</b>	<b>888 100</b>
Recettes FCTVA, TA et subventions	884 482	1 829 714	305 794	1 472 788	1 592 317	888 100
Cessions	1 148 130	335 520	1 000 000	-	-	-
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	950 554	-	-	-	-	-
<b>Résultat de clôture (L = H - I + J + K)</b>	<b>- 0</b>	<b>- 3 690 910</b>	<b>- 418 821</b>	<b>- 2 817 322</b>	<b>- 2 099 523</b>	<b>- 1 995 796</b>
<b>Résultat de clôture avec résultats cumulés antérieurs</b>	<b>8 550 170</b>	<b>4 859 260</b>	<b>4 440 440</b>	<b>1 623 118</b>	<b>- 476 405</b>	<b>- 2 472 202</b>

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,54	0,52	0,53	0,53	0,53	0,53
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	0,99	1,02	1,02	1,02	1,02	1,01
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	0,23	0,31	0,07	0,21	0,18	0,14
Encours de la dette au 31/12	8 294 726	7 273 201	6 237 991	5 188 857	4 165 973	4 165 973
Encours de la dette / RRF	0,47	0,41	0,35	0,29	0,23	0,22
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

## **CONCLUSION**

Comme annoncé précédemment, la Ville poursuit la confortation et la stabilisation de ses résultats financiers, principalement en lien avec le plan de rigueur mis en place, combiné avec un plan de cession qui se poursuit, mais désormais plus à la marge. En effet, les cessions réalisées ont permis non seulement de rapporter des fonds à la Ville, mais également d'optimiser son patrimoine, les ventes ayant concerné des parcelles et bâtiments non essentiels à la Commune et pourtant parfois coûteux en entretien. L'ensemble de ces cessions représentent aujourd'hui 2 855 k€ depuis 2020, soit 33.40 % des 8 550 k€ cumulés constatés au résultat de l'année 2023.

Lors du compte financier unique 2023, ce sont près de 8.5 M d'euros d'excédent cumulés qui devraient être constatés (avec reprise des résultats antérieurs) et ainsi venir alimenter en conséquence le BP 2024.

Ces derniers ont directement vocation à financer les lourdes opérations programmées qui se poursuivent ou s'amorcent sur 2024, afin de ne pas mobiliser de nouveau l'emprunt et de diminuer ainsi suffisamment la dette pour permettre, le cas échéant, à l'équipe municipale future de bénéficier d'une situation financière assainie en vue de ses projets, sans pour autant obérer les engagements d'ores et déjà pris.

De fait, les projections ci-dessus sont à relativiser, au sens où le résultat reporté ne peut être constaté qu'à la fin de chaque année, pour venir incrémenter, le cas échéant, l'année suivante. Il n'est de fait pas projeté dans le présent équilibre.

Comme projeté ci-dessus, les investissements significatifs s'amorcent en 2024 avec le début de requalification du centre-ville en lien avec Cœur de Ville. Ces chantiers font suite aux démolitions amorcées en 2023, qui se poursuivront sur 2024. L'ensemble des opérations devront être finalisées sur 2025. Dans la foulée, ce sera le programme ANRU qui devrait pour sa part débiter, sous réserve d'une validation étatique dans un délai raisonnable, ce dernier étant attendu depuis plus de 6 mois.

De fait, les résultats de ces années à venir seront bien moins significatifs que ceux de ces deux dernières années et viendront puiser dans les fonds reconstitués. Néanmoins, même si les opérations apparaissent d'ampleur, ces dernières seront parfaitement maîtrisées et ne viendront pas remettre en question l'équilibre financier de la ville tel que cela a pu être connu par le passé.

# **LEXIQUE**

## **Les principaux postes de dépenses en fonctionnement**

### Charges à caractère général – Chapitre 011

Achats de fournitures : carburants, fournitures, entretien

Services extérieurs : prestations avec les entreprises, entretien et réparations, assurances, impôts et taxes

### Dépenses de personnel – Chapitre 012

Rémunérations des titulaires, non titulaires, charges sociales : cotisations (URSSAF, ASSEDIC, caisses des retraites...)

### Reversements de fiscalité – Chapitre 014

Attribution de compensation,  
Contribution FPIC

### Autres charges de gestion – Chapitre 65

Indemnités et formation des élus,

Subventions aux associations,

Subventions d'équilibre au budget annexe,

Participation centre nautique, CCAS,

Redevances pour concession brevets et licences informatique.

## **Les principaux postes de recettes en fonctionnement**

### Produits des services

Ventes

Tarifification des services

### Impôts et taxes

Contributions directes : fiscalité des ménages set autres recettes fiscales

Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes

### Dotations et participations

Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP)

Subvention de fonctionnement (état, région, département...)

Participations d'autres organismes (CAF....)

Compensations fiscales par l'Etat

### Autres produits de gestion

Redevances (locations d'immeubles ...)

### Produits exceptionnels